Direction Générale des Services

P.V. N°04 XV 2023

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023

- CONVOCATION -

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, - Partie Législative - (1er partie - Livre V - Titre Ier - Chapitres I et II), le conseil d'arrondissement du 15ème a été convoqué par nous, Maire du 15ème, par lettre en date du 13 juin 2023 pour sa quatrième ordinaire de l'année, qui se tiendra dans la salle des fêtes de la Mairie du 15ème :

Le lundi 18 septembre 2023, à dix-huit heures.

Publication de cette convocation a été effectuée par affichage à la porte de la Mairie du 15ème, le 12 septembre 2023.

-PRÉSENTS / REPRESENTÉS-

Sont présent(e)s (44) :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Fatiha AGGOUNE, David AMIEL, Anne-Sophie BORDRY, Evelyne BOSCHERON, Thibaut BRAGÉ, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Eléonore CREUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Mathieu LUINAUD, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Philippe PIERRE ,Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Julien RIPPERT, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle ROY, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Florian SITBON, Anouch TORANIAN, Anne-Claire TYSSANDIER, Hadrien VEYSSIERE.

Sont excusé(e)s (7) :

- Fanta BERETÉ donne pouvoir à Catherine IBLED
- Anessa LAHOUASSA donne pouvoir à François CONNAULT
- Isabelle LESENS donne pouvoir à Jean-Yves PINET
- Pierre MENUET donne pouvoir à Jacques-Henri SEMELLE
- Aminata NIAKATÉ donne pouvoir à Thibaut BRAGÉ
- Simon VERMOREL, donne pouvoir à Grégory CANAL
- Hector VESPROUMIS donne pouvoir à Louis LATINNE

Absent(e)s (3) :

- Nicolas JEANNETÉ
- Jérôme LORIAU
- Arthur WOLFF

-SECRETAIRES DE SÉANCE-

Monsieur Valentin ROUFFIAC et Madame Anouch TORANIAN, sont désignés comme secrétaires de séance.

-ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE-

1. 152023010 Désignation des secrétaires de séance

M. Philippe GOUJON rapporteur.

2. 152023013 Adoption de la procédure d'urgence

M. Philippe GOUJON rapporteur.

3. Adoption du Procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 19 juin 2023

4. 2023 DDCT 61 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024,

M. Grégory CANAL rapporteur.

5. 2023 DDCT 62 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2024

M. Grégory CANAL rapporteur.

6. 2023 DDCT 63 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024

M. Grégory CANAL rapporteur.

7. 152023011 Inventaire des équipements de proximité du 15e arrondissement pour l'année 2024

M. Grégory CANAL rapporteur.

8. 2023 DFA 61 Entretien d'un mur mitoyen sis 9, rue Miollis Paris 15e - Protocole d'accord de répartition des charges entre la Ville de Paris et les propriétaires de l'immeuble mitoyen.

Mme Valérie GIOVANNUCCI rapporteure.

9. 2023 DVD 57 Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement et d'investissement à 25 associations (montants 273 500€ en fonctionnement et 194 100€ en investissement) et conventions associées.

Mme Isabelle LESENS rapporteure.

10. 2023 DVD 88 Déploiement à Paris de diverses zones de stockage en cas de crue de la Seine. Signature d'une convention d'occupation et d'utilisation du domaine public avec la RATP

M. Jean-Yves PINET rapporteur.

11. 2023 DPE 42 Subventions (24 700 euros) et conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets

M. Jean-Yves PINET rapporteur.

12. 2023 SG 65 Conventions de financement avec l'Agence nationale du Sport dans le cadre du dispositif « Gagner du Terrain »

Mme Ozlem ORAKCI rapporteure.

13. 2023 DAC 162 Subventions et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle.

M. Frédéric JACQUOT rapporteur.

14. 2023 DASCO 80 Transformations Olympiques - Convention de mise à disposition de locaux et convention d'utilisation et d'animation des dojos solidaires avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo

Mme Ozlem ORAKCI rapporteure.

15. 2023 DASCO 100 Transformations Olympiques - subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 26 associations dans le cadre du projet "éducation par le sport"

Mme Ozlem ORAKCI rapporteure.

16. 2023 DAC 163 Subventions conventions et avenants à convention avec onze structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir

M. Frédéric JACQUOT rapporteur.

17. 2023 DDCT 96 Subventions (35.000 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 11 associations.

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

18. 2023 DSOL 95 Aide alimentaire. 11 subventions de fonctionnement pour 9 associations (507 738€) pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies.

M. Henri JOZEFOWICZ rapporteur.

19. 152023012 Modification de la Charte de fonctionnement du Conseil de la Jeunesse du 15e arrondissement

M. Louis LATINNE rapporteur.

20. 2023 DU 69 Crèche Emeriau (15e) - Constitution d'une servitude de surplomb suite à des travaux d'isolation thermique par l'extérieur et création d'une servitude de passage avec I3F et régularisation foncière.

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

21. 2023 DFPE 153 Subvention (59.500 euros) - et conventions - à 5 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique sur les 14e,15e,16e et 19e et sur tout Paris.

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

22. 2023 DFPE 160 Généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement et modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

23. Communication sur la rentrée scolaire 2023

Mme Chantal ROLGEN, Mme Inès de RAGUENEL et M. François CONNAULT

24. 2023 DASCO 79 Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement (1 431 520 euros), subventions d'équipement (57 230 euros) et subventions pour travaux (197 257 euros).

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

25. 2023 DASCO 83 Caisse des écoles (15ème) – Subvention d'investissement (11 918,31 euros) au titre de la restauration scolaire du collège André CITROEN

M. François CONNAULT rapporteur.

26. 2023 DASCO 84 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (10 757 109 euros)

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

27. 2023 DASCO 85 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (2 738 585 euros)

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

28. 2023 DASCO 93 collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

29. 2023 DASCO 94 Dotations de la Ville de Paris (1 402 000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

30. 2023 DASCO 95 collèges publics parisiens - Dotations (662 347 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

31. 2023 DASCO 114 Caisse des écoles du 15e arrondissement – Subvention exceptionnelle (1.324.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

M. François CONNAULT rapporteur.

Vœux

32. V152023027 Vœu à la Maire de Paris présenté par Philippe Goujon, Agnès Evren, Gregory Canal, Claire de Clermont-Tonnerre, Laurent Racapé, Louise-Agathe Charpentier, Chantal Rolgen et les élus de la majorité du 15ème relatif à l'agrandissement du local du rucher pédagogique du parc Georges Brassens

33. V152023028 Vœu présenté par David AMIEL et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à la poursuite de poursuivre l'agrandissement de la petite ceinture dans le 15e.

34. V152023029 Vœu présenté par David AMIEL et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à l'augmentation de la taxe foncière

35. V152023030 Vœu au Maire du 15e arrondissement relatif aux produits de saison dans les cantines scolaires du 15e déposé par Julien Rippert, les élu.e.s du groupe Paris en commun – Groupe des élu.e.s de gauche et les élu.e.s du Groupe Écologiste de Paris 15e

36. V152023032 Vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Mario Soares sur l'immeuble du 17 boulevard Garibaldi, présenté par les élu.e.s du Groupe Paris en Commun - Élu.e.s de gauche du 15e

37. V152023031 Vœu relatif au renouvellement des conseils de quartier, présenté par les élu.e.s du Groupe Paris en Commun - Élu.e.s de gauche du 15e

- ***Transcription des débats*** -

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, si vous voulez bien regagner vos places pour que nous commencions la séance de notre Conseil.

1. **152023010 – Désignation des secrétaires de séance**

Monsieur le Maire : Je désigne Monsieur ROUFFIAC et Madame TORANIAN comme secrétaires de séance.

2. **152023013 – Adoption de la procédure d'urgence**

Monsieur le Maire : Une fois encore, je vais devoir exprimer des reproches, à mon corps défendant, vis-à-vis de la Ville de Paris parce que nous devons encore, une fois de plus, comme à chaque séance, adopter une procédure d'urgence, ce qui fait qu'elle n'est plus du tout exceptionnelle alors que celle-ci devrait théoriquement l'être. Quand nous vous avons transmis l'ordre du jour dans les délais réglementaires de cinq jours francs – ce qui est le minimum pour étudier les dossiers – il nous manquait encore un certain nombre de délibérations dont le plan climat qui nous avait été annoncé pour la troisième fois et, finalement, de nouveau retiré de l'ordre du jour. C'est la raison pour laquelle nous ne l'examinerons pas aujourd'hui. Il faudrait un jour que nous l'examinions tout de même. C'est l'ordre du jour normal – s'il existait, mais il n'existe pas – qui devient exceptionnel et l'ordre du jour complémentaire la règle. Cela fait maintenant trois ans que cela dure. Cela avait commencé sous la mandature précédente ; je vous rassure, vous n'êtes pas les seules victimes dans cette mandature. Il s'agit du droit à l'information des élus qui est mis à mal. C'est très grave. La jurisprudence par rapport à la loi exige tout de même un délai suffisant en matière d'information des élus. Qu'est-ce qu'un délai suffisant ? Je cite : « *L'élu doit disposer du temps nécessaire à la réflexion ainsi qu'à l'examen des pièces communiquées.* » Comme toute appréciation par le juge *in concreto*, ce qui fait que ce délai suffisant n'est pas le même selon le type de délibération ; il y a des délibérations de nature beaucoup plus technique que d'autres et il faudrait logiquement un délai plus long. Un dispositif qui repose sur un document de plusieurs centaines de pages ne peut être examiné hâtivement, suppose plus de temps pour sa lecture et sa compréhension ; le plan climat en est d'ailleurs un bon exemple mais pas seulement. Un envoi quelques jours avant la séance du Conseil d'arrondissement et dans le délai des cinq jours francs qui devait être prescriptible peut donc être problématique puisque selon le juge administratif tout dépendra du degré de complexité de l'affaire soumise au Conseil municipal. De ce fait, cela laisse envisager des risques de contentieux à l'avenir.

Je n'ai pas l'intention qu'il y ait des contentieux qui soient issus de nos délibérations et en fonction de ces dysfonctionnements réguliers – maintenant permanents – des services de la Ville qui ne sont pas dans la capacité de respecter les délais, même si elle réduit le nombre de séances et innove avec de nouveaux logiciels – cependant, celui-ci a bugué, donc cela était encore plus grave que d'habitude –. Cela m'amène à prendre une disposition qui est que nous allons modifier les dates des conseils et les tenir une semaine avant le Conseil de Paris et non plus 15 jours, ce qui vous donnera le temps, mes chers collègues, de pouvoir les examiner dans des conditions convenables pour la réflexion concernant ces projets de délibération, comme le font d'ailleurs beaucoup de Conseils

d'arrondissement. Je pensais que nous pourrions tenir. D'ailleurs, on m'avait promis à la Ville de Paris que nous recevrions les délibérations dans les délais ; cela n'est jamais le cas. Jamais. Je pense que vous avez le droit à l'information dans des délais convenables, normaux. C'est la raison pour laquelle nous les tiendrons une semaine avant. De toute façon, je vous rassure, il y en a beaucoup moins l'année prochaine. Je viens de recevoir les dates : entre les mois de février et de mai, il n'y a pas de Conseil d'arrondissement puisqu'il n'y a pas de Conseil de Paris. Ce n'est pas nous qui en décidons ainsi. Cela vous fera des vacances forcées ; vous serez au chômage technique.

Je soumets maintenant à votre vote l'acceptation de la procédure d'urgence pour ne pas pénaliser les services et les associations concernées ni retarder les projets. Nous sommes, de toute façon, obligés de la faire même si nous n'avons eu, en gros, que le week-end, pour certains, pour étudier les dossiers qui seront examinés au cours de ce Conseil d'arrondissement au fur et à mesure de leur présentation thématique. Je soumets donc cette procédure d'urgence à votre vote. Qui est pour la procédure d'urgence ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui quitte la séance ?

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Maire : Merci. Il y a donc une abstention de Monsieur COURTOIS. Je comprends, surtout qu'il a l'habitude que les choses soient bien réglementées et normées à la Cour des comptes. Ici cela ne fonctionne pas comme à la Cour des comptes, malheureusement. Hélas.

3. **Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 19 juin 2023**

Monsieur le Maire : Nous n'avons pas eu de Conseil depuis le 19 juin. Pas d'observation, ni de modification ? Pas d'opposition ? Il est adopté.

Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 19 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

4. **2023 DDCT 61 – États spéciaux d'arrondissement – Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024**

5. **2023 DDCT 62 – États spéciaux d'arrondissement – Délibération cadre-investissement 2024**

Monsieur le Maire : La parole est au conseiller délégué chargé des finances, Premier Adjoint.

Monsieur CANAL : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, comme chaque année, vous en avez l'habitude à présent, dans le cadre de la préparation du budget primitif de la Ville de Paris et de notre arrondissement, nous étudions ces deux délibérations cadres pour le fonctionnement et pour l'investissement. Il s'agit, en fait, de délibérations qui égrènent l'ensemble des critères objectifs à partir desquels sont fixées les dotations pour notre arrondissement.

Je commence, comme d'usage, par la section de fonctionnement avec la dotation d'animation locale qui est composée de quatre sous-lignes les plus importantes :

- La première, le fonds d'animation locale qui est établi pour le 15ème arrondissement à hauteur de 20 000 € avec la possibilité de le verser pour chaque association qui serait retenue, à vocation sociale, avec un minimum de 500 €. Je précise d'ailleurs au passage que les associations qui s'inscriraient dans le cadre du dispositif Seine olympique verraient cette allocation doublée de manière exceptionnelle ;
- La deuxième ligne, celle des conseils de quartier, historiquement fixée à 33 060 €, n'a jamais bougé ;
- La troisième ligne, la plus connue, est celle des travaux d'urgence. Il s'agit de la ligne 615-22 qui, je le rappelle, est composée de la moyenne des trois annuités précédentes, ce qui n'est pas sans poser quelques difficultés lorsqu'il y a des crises ponctuelles comme cela a été le cas pour le Covid, ce qui nous oblige à recourir à la négociation avec la Ville de Paris dans le cadre du budget supplémentaire du mois de juillet. Il s'agit d'une ligne qui a été stabilisée à 514 725 € ;
- La dernière ligne est celle de l'animation locale qui est elle aussi, en réalité, une moyenne des trois dernières annuités même si elle offre un petit peu plus de souplesse et qui, pour sa part, s'établit à un solde d'à peu près 657 000 €.

J'en viens ensuite à la deuxième dotation, la plus importante : il s'agit de la dotation de gestion locale. À la différence de l'animation locale, cette dotation est beaucoup plus flexible parce qu'elle fait l'objet d'un dialogue de gestion soutenu avec les services techniques et le cabinet du Maire de Paris. Il s'agit d'une dotation qui offre suffisamment de souplesse pour tenir compte des difficultés que pourrait rencontrer la Mairie du 15ème dans la gestion de ses équipements transférés. Cette dotation est très importante. Elle s'élève à 12 943 152 €.

Enfin – et vous la connaissez bien – la dotation d'investissement qui n'a jamais évolué. Elle s'établit à 485 985 €. Pour cette part, malheureusement, nous pouvons considérer qu'elle n'a pas bougé, certes, mais qu'en réalité, elle encaisse difficilement l'inflation, ce qui veut dire en réalité qu'elle baisse. C'est la raison pour laquelle aussi, vu son volume très peu conséquent – il y a très peu de reports d'une annuité sur deux – nous sommes actuellement à des taux de mandatement de l'ordre de 85 %, ce qui la stabilise à peu près à 324 000 €.

Tout cela pour vous dire, mes chers collègues, que nous n'avons pas d'autres appréciations que celles que nous formulons chaque année. Sur la partie fonctionnement, vous le savez bien, c'est le défaut de prise en considération du dynamisme économique du 15ème arrondissement qui héberge un grand nombre d'entreprises et pour lesquelles nous avons une politique volontariste et aussi – deuxième élément – le défaut de prise en considération des quartiers prioritaires de la ville même si, nous le savons bien, dans quelques semaines nous aurons certainement l'heureuse nouvelle de la notification formelle par l'État de la classification du quartier Périchaux–Porte Brancion comme quartier politique de la vie.

Voilà, mes chers collègues, ce que je pouvais vous restituer à grands traits. Je vous invite donc à valider ces deux délibérations.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions, mes chers collègues, sur ces cadres d'investissement remarquablement rapportés par l'Adjoint chargé des finances ? Non. Tout est clair. Je vais les soumettre à votre vote.

DDCT 61 : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci. Unanimité.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : DDCT 62 : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je vous propose également d'étudier ensemble les délibérations suivantes :

6. **2023 DDCT 63 – Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024**

7. **152023011 – Inventaire des équipements de proximité du 15e arrondissement pour l'année 2024**

Monsieur le Maire : La parole est au Premier Adjoint.

Monsieur CANAL : Très rapidement, Monsieur le Maire, juste pour vous dire que nous sommes actuellement à 240 équipements transférés et que pour l'année suivante, nous serons à 244 puisque nous intégrons dans notre calcul trois jardinières et un petit jardin (2, rue Cambronne). Nous avons quelques mouvements de substitution et d'aller-retour : la crèche collective Jules-Dupré sort de notre liste des équipements transférés pour la simple et bonne raison qu'elle est en travaux et en contrepartie nous avons l'intégration du gymnase Rigoulot. Nous avons aussi formulé des demandes complémentaires de transfert d'équipements du 15ème qui n'ont pas encore été satisfaites pour le moment : la chapelle Boucicaut mais c'est faute de ne pas avoir encore tout à fait trouvé un point d'affectation beaucoup plus précis. Toutefois, la Mairie centrale n'est pas opposée. Nous avons également demandé le transfert du parc Brassens. C'est encore un petit peu tôt pour pouvoir penser obtenir le transfert de cet équipement majeur pour notre arrondissement. En tout cas, la Mairie de Paris nous a fait savoir qu'elle n'était pas opposée à une éventuelle translation du patrimoine de la Ville de Paris à celui de l'arrondissement. Enfin, la Maison sport santé du 15ème arrondissement que nous attendons très prochainement, peut-être même lors du prochain Conseil d'arrondissement et je vous invite, même si cela était en procédure d'urgence, à l'accepter, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Nous suivons votre recommandation très opportune. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, je soumets à votre vote.

DDCT 63 : Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : 2023011 : Pour ? Contre ? Abstention ? Merci. Unanimité.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

8. **2023 DFA 61 – Entretien d'un mur mitoyen sis 9, rue Miollis Paris 15e – Protocole d'accord de répartition des charges entre la Ville de Paris et les propriétaires de l'immeuble mitoyen**

9. **2023 DVD 57 – Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement et d'investissement à 25 associations (montants 273 500€ en fonctionnement et 194 100€ en investissement) et conventions associées**

10. **2023 DVD 88 – Déploiement à Paris de diverses zones de stockage en cas de crue de la Seine. Signature d'une convention d'occupation et d'utilisation du domaine public avec la RATP**

Monsieur le Maire : Monsieur SEMELLE a la parole.

Monsieur SEMELLE : Monsieur le Maire, chers collègues, avec cette délibération nous nous penchons sur la préparation des crues de Seine, sujet d'attention constante, comme vous le savez, dans le 15ème qui est l'arrondissement le plus exposé à ce risque et dont une large moitié est inondable. La délibération porte plus précisément sur la préparation de la RATP aux crues les plus importantes afin que soient protégés autant que possible les tunnels du métro. Signalons qu'une crue équivalente à celle de 1910 noierait près de 150 km de tunnels, occasionnant des milliards d'euros de dégâts pour le seul métro et sans doute plusieurs années de remise en état du réseau. Il s'agit donc, en cas de forte crue, et à mesure que les niveaux d'alerte successifs au pont d'Austerlitz sont atteints, de stocker en plusieurs points de Paris du matériel qui permettra de construire des protections en béton dans les tunnels du métro ou d'installer des batardeaux métalliques lorsqu'ils existent. C'est ainsi qu'un site de stockage de 800 m² a été identifié dans le 15ème, avenue Albert-Bartholomé. Ce site accueillerait donc en période de crue du matériel destiné à protéger les ouvrages RATP.

Ce sujet n'est qu'un aspect des multiples actions de protection face aux inondations dans la capitale et dans le 15ème et c'est donc l'occasion de rappeler très brièvement quelques réalisations récentes, notamment dans le quartier le plus exposé du 15ème, à savoir le front de Seine. Ces dernières années, Beaugrenelle a été marqué par la réalisation de travaux utiles pour protéger ces installations critiques en cas de crue. En 2021, un ensemble de batardeaux a été livré pour protéger 65 équipements importants du front de Seine et les équipes de la SemPariSeine ont été formées à leur mise en place en moins d'une heure si nécessaire. Des exercices ont encore eu lieu en fin d'année dernière et nous étions d'ailleurs allés constater cela sur place avec ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE, chargée de l'aménagement des rives de Seine. En 2022 également, des travaux de mise hors crue des postes électriques de la dalle se sont poursuivis. Ces postes avaient, en effet, été installés sous la dalle lors de la construction du quartier. C'est donc celui de la tour Totem qui a été remonté l'an dernier. Comme vous le voyez, il s'agit d'une action très locale mais qui est complémentaire de travaux engagés à grande échelle depuis plusieurs années par la Métropole du Grand Paris qui dispose depuis 2018 de la compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). La MGP gère, à ce titre, 60 km de digues et de murs anticrues mais elle agit aussi en amont en soutenant l'établissement Seine Grands Lacs dont le Maire du 15ème est le vice-président, établissement qui entretient et rénove les quatre grands lacs réservoirs qui participent à la protection de l'agglomération parisienne. Enfin, la Métropole cofinance la réalisation du casier pilote de la Bassée, cette région située en amont du confluent de la Seine et de l'Yonne. Ce casier, qui est en cours de construction et qui sera livré dans un peu plus d'un an, aura une capacité de 10 millions de mètres cubes et doit permettre, dans le 15ème comme dans tout Paris, une baisse significative du niveau de l'eau en cas de crue de l'ordre de 10 à 15 cm. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Quelle est votre question ?

Monsieur SEMELLE : Ma question vise à savoir comment va se mettre en place ce site de stockage dans le 15ème en relation avec les autres sites de stockage qui sont prévus.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame IBLED, vous avez la parole.

Madame IBLED : Merci Monsieur le Maire. Nous le savons grâce aux nombreux scientifiques qui travaillent sur le sujet, le changement climatique va entraîner une aggravation des risques et catastrophes naturelles. Le territoire français ne sera donc pas épargné et Paris ne fera pas non plus exception. Nous voyons d'ailleurs déjà que de nombreuses crues ont donné des situations dramatiques sur le territoire français il n'y a pas si longtemps. La menace est donc réelle et aura un impact pour l'ensemble des Parisiens et Parisiennes. Paris doit donc se préparer à réagir à une crue de type 1910 qui peut survenir dans les prochaines années, les prochains mois ou même les prochaines semaines. Un récent rapport, passé sous les radars médiatiques, réalisé par la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France en 2022 indiquait que la prévention du risque d'inondation est encore largement insuffisante, que la prise en compte de ces risques dans les documents d'urbanisme était trop limitée, que la vulnérabilité des différents réseaux (eau potable, électricité, gaz, télécommunication, numériques et de transport comme celui dont nous parlons dans la délibération) est encore trop grande, que le niveau de conscience des risques au sein de la population est encore trop faible en raison d'un manque de sensibilisation.

Je soutiens évidemment cette délibération. Cependant je rappelle que s'il faut soutenir et mettre à l'abri le réseau RATP, il faut aussi sensibiliser les populations car il y a un manque cruel de communication en leur direction. Comme vous le rappeliez, le 15ème est un arrondissement qui est très fragile face à une crue. Je voulais juste rappeler qu'il est bien de travailler là-dessus mais qu'il faut continuer et qu'il faut aussi communiquer en direction des habitants du 15ème. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Sinon, la parole est au rapporteur, Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire. En préambule je voudrais dire que cet arrondissement est mobilisé sur cette crue même si dans l'esprit de nos concitoyens, cela est toujours quelque chose d'abstrait. Nous l'avions encore vu lors des dernières montées de la Seine en 2016 où de nombreux parents se baladaient avec les enfants sur le mur de la SNCF (celui du RER C) alors que l'eau charriait de nombreux débris et que si qui que ce soit était tombé à l'eau, c'était quelqu'un qui ne pouvait être sauvé au vu du débit du fleuve. Ce dernier, qui est un apport merveilleux pour cette ville, se trouvera être une catastrophe à la fois sur sa crue et sur sa décrue.

Cette délibération vise effectivement à permettre à la RATP d'être au plus près d'intervenir au plus rapidement puisque l'avantage de la crue par rapport à d'autres catastrophes, c'est qu'elle est prévisible ; nous saurons cette montée des eaux. Je rappelle ici en présence de notre Maire que de nombreuses actions ont été enclenchées, y compris le bassin de rétention de la Bassée qui a un coût exorbitant mais qui sera opérationnel dans quelques années et qui permettra de nous donner du délai supplémentaire. Cependant

celui-ci ne suffira pas si nous avons une conjugaison de pluies soutenues, de fonte des neiges et autres apports hydriques. Certains ont eu la chance de voir ce qu'étaient ces batardeaux qui étaient montés pour protéger le réseau ferré. Toutefois, je rappelle que la crue est une chose mais que la décrue, et donc la mise en marche des installations, en est une autre. Après la dernière crue de Prague – je parle sous votre contrôle, Monsieur le Maire – il a fallu deux ans avant le retour à la normale. Nous avons des vies qui ont complètement évolué par rapport à 1910, comme au niveau de l'utilisation électrique. Par exemple, si tous les ascenseurs tombent en panne, les ascensoristes ne pourront pas réparer tout le monde. S'agissant du réseau de transport, si nous ne voulons pas complètement le bloquer, il faut le protéger. Il y a deux systèmes : des systèmes de batardeaux classiques avec béton, donc les bétonnières, donc les parpaings. C'est là où il y a besoin de stocker. J'ajoute qu'il faut renouveler le mortier parce qu'il n'a qu'une durée limitée. Aujourd'hui, la RATP s'équipe de plus en plus de batardeaux métalliques qui effectuent le travail. C'est ce que nous avons vu également dans les tours au niveau des ascenseurs de sous-sol. Il faut donc effectivement des zones de stockage.

Quoi que nous fassions, nous ne serons jamais à la hauteur de l'événement. Tout ce qui peut être fait doit donc l'être. Il faut donc effectivement trouver des zones de stockage. Il faudra trouver aussi d'autres zones pour l'ensemble de la population. Je vous invite donc à voter cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci de la tenue de ce débat qui est extrêmement important et très sensible. Comme cela a été rappelé, aussi bien par Jacques-Henri SEMELLE que par les autres orateurs, le 15ème serait sans doute la zone urbaine la plus impactée en cas de crue centennale avec plus de 100 000 habitants concernés, donc près de la moitié de la population, dont 10 000 sur le front de Seine qu'il faudrait évacuer très rapidement, ce qui ne manquera pas de poser un certain nombre de difficultés. Je dois dire que nous avons eu deux crues décennales en 2016 et en 2018. La crue de 1910 avait été précédée par deux crues décennales. Nous sommes donc vraiment très vigilants. Depuis que je suis maire, j'ai engagé un certain nombre d'études, de travaux, de réflexions là-dessus. Je remercie Jean-Yves PINET, en sa qualité d'Adjoint chargé de la prévention des inondations, d'avoir participé aux exercices, notamment Sequana en 2018 où le 15ème avait justement été choisi par la Préfecture de police pour sa vulnérabilité aux inondations. Nous avons organisé, dès décembre 2016, un CICA sur la prévention des crues où tous les partenaires concernés ont pu évoquer les mesures à prendre sur cette question. Il y avait Enedis, GRDF, Ports de Paris, RATP, SemPariSeine, la Préfecture, la Mairie de Paris ainsi que des associations parce qu'il faut s'y préparer tant les ravages seraient considérables. Nous estimons le coût des dégâts d'une crue centennale à 35 à 45 milliards d'euros pour la Région. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité également siéger à l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs que je vice-préside pour être au cœur du réacteur, si je puis dire. De surcroît, depuis que l'État a confié la prévention du risque inondation et des crues à la Métropole du Grand Paris, les choses ont beaucoup avancé et la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi) est entre de bonnes mains puisque depuis que la Métropole, avec son président Patrick Ollier, s'en préoccupe, des actions extrêmement concrètes et importantes ont été mises en œuvre. Bien sûr, il y a les examens et les votes des différents programmes d'actions de prévention des inondations que l'on appelle les PAPI pour la période 2023–2029 et dont nous voyons là une des mesures comme nous le votons aujourd'hui pour la RATP mais surtout c'est cette avancée considérable qui a été acquise par la mise en chantier – enfin, – qui était réclamée depuis

10 ans, 15 ans, 20 ans – mais qui n'avançait pas – du barrage réservoir de la Bassée pour réduire de façon sensible la crue centennale. Nous l'avons dit, le premier casier pilote, le premier site qui est en train d'être aménagé depuis quelques mois et qui devrait être opérationnel en 2024 à-peu-près, permettra d'abaisser la crue de 15 cm, ce qui n'est pas négligeable. Le projet total avec ses 9 casiers comptera 50 millions de mètres cubes d'eau, soit une diminution de la crue de 40 cm. Quarante centimètres de diminution de la crue grâce à ce projet d'un coût tout de même de 600 millions d'euros car ce sont beaucoup d'investissements. Toutefois, il s'agit de 600 millions vis-à-vis de dégâts qui peuvent aller jusqu'à 40 milliards d'euros. Les casiers devraient être tous réalisés d'ici 2035. Je voudrais dire que dans la mandature précédente, je me suis rendu avec une délégation de la Métropole du Grand Paris à Prague qui a à peu près le même bassin hydraulique avec la Moldau et qui a malheureusement été victime de deux crues centennales à quelques années d'intervalle. Les dégâts ont donc été considérables. Des quartiers ont été engloutis. Cela s'est très mal passé. Beaucoup d'enseignements ont bien sûr été tirés pour équiper la région Île-de-France.

Je voudrais enfin terminer en remerciant Grégory CANAL qui a présidé il y a quelques mois la mission d'information mise en place par la Ville de Paris et qui a préconisé un certain nombre de recommandations en matière de gestion des crues que nous appliquons et notamment l'automatisation du système de surveillance des nappes phréatiques dans la mesure où, dans un premier temps, ce n'est pas la Seine qui déborde mais les nappes phréatiques qui remontent et qui cassent tout sur leur passage dans les caves, les parkings, les sous-sols d'immeubles, etc. Je vais m'arrêter là car s'il s'agit d'un sujet qui est très important, nous n'allons pas en débattre pendant des heures. En tout cas, sachez qu'avec les réunions que nous avons notamment avec les présidents des conseils syndicaux des tours du front de Seine, auxquelles Jacques-Henri SEMELLE a participé ainsi que le conseil de quartier, nous suivons cela très attentivement et il y aura, je pense, encore de nombreuses réunions pour améliorer la situation. Voilà une information sur les crues.

Je mets ce projet de délibération au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

11. 2023 DPE 42 – Subventions (24 700 euros) et conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets

Monsieur le Maire : Pour le 15ème, il s'agit d'Emmaüs défi pour 8 000 €.

Je vous propose maintenant de regrouper des délibérations qui concernent les Jeux olympiques puisque nous commençons à examiner, à partir de cette séance, ce type de délibérations qui concernent notre Conseil d'arrondissement. Il s'agit du :

12. 2023 SG 65 – Conventions de financement avec l'Agence nationale du Sport dans le cadre du dispositif « Gagner du Terrain »

13. 2023 DAC 162 – Subventions et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade culturelle

14. **2023 DASCO 80 – Transformations Olympiques – Convention de mise à disposition de locaux et convention d'utilisation et d'animation des dojos solidaires avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo**

15. **2023 DASCO 100 – Transformations Olympiques – subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 26 associations dans le cadre du projet « éducation par le sport »**

Monsieur le Maire : Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur Valentin ROUFFIAC.

Monsieur ROUFFIAC : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Je vais procéder délibération par délibération. Concernant la DASCO 80, je me réjouis que nous puissions mettre en œuvre ce projet dans le 15ème. Cette délibération est bien la preuve qu'en mettant en partenariat la Ville, par l'intermédiaire de la DASCO, la Mairie d'arrondissement, les fédérations et les clubs, nous pouvons trouver des solutions pour créer de nouveaux espaces pour pratiquer le sport à Paris. Comme vous le savez, le foncier manque cruellement. Maintenant, si je dois m'interroger tout de même, j'aimerais comprendre pourquoi ce dispositif n'est pas élargi à d'autres sports alors que, nous, à la Mairie du 15ème, nous sommes en train de chercher des solutions pour augmenter l'offre sportive dans notre arrondissement, notamment par des conventions d'occupation avec les collèges, les lycées comme Camille-Sée. Il est absolument primordial d'utiliser tout l'espace qui pourrait l'être pour permettre la pratique du sport dont la demande ne cesse de croître. Nous l'avons encore constaté la semaine dernière lors du forum des sports qui a été encore une fois une vraie réussite. Nous sommes à moins d'un an des Jeux et nous devons continuer à mettre le paquet pour démocratiser le sport tant ses vertus sont importantes : santé, cohésion, insertion.

Sans transition, la DASCO 100 est une fois de plus la preuve que le sport est un puissant facteur de cohésion et d'insertion. Ce dispositif déjà opérant depuis quelques années maintenant permet à des associations sportives – Eiffel basket-club, Paris basket-club et l'Athletic-club Paris 15, des clubs que nous accompagnons, que nous suivons régulièrement notamment dans la transformation de leurs infrastructures ; Monsieur CANAL parlait tout à l'heure du gymnase Rigoulot – de lutter contre le décrochage scolaire et nous ne pouvons que nous en réjouir. Ce dispositif est une vraie réussite. Les enfants sont mis dans une situation d'épanouissement – sportif d'abord, scolaire ensuite – et sont, petit à petit, ramenés vers la réussite scolaire. Je vous appelle donc également à voter cette délibération.

Enfin, je m'interroge un peu sur la pertinence de la délibération SG 65. De mémoire, il s'agit d'un premier partenariat avec l'ANS. Je pense que plutôt que de fabriquer de petits agrès à droite et à gauche qui peuvent être financés par le biais d'un budget participatif, la Ville devrait peut-être suggérer de vrais partenariats avec l'ANS pour bénéficier d'aides plus importantes afin de financer de vrais travaux sur nos centres sportifs ; je pense notamment actuellement à la tribune du terrain d'honneur du rugby du stade Suzanne-Lenglen et aux vestiaires qui sont dans un état assez lamentable. Cependant, comme cette délibération va tout de même dans le bon sens, je vous appelle, mes chers collègues, à la voter comme les deux délibérations précédentes. Elles vont vers plus de moyens pour nos clubs et vers plus de pratique sportive dans notre arrondissement. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur BRAGÉ a la parole.

Monsieur BRAGÉ : Mes chers collègues, bonsoir. Avant toute chose, je souhaiterais remercier Monsieur le Maire pour ce débat organisé sur les JO tant ce sujet est d'importance et méritait enfin une expression assez claire des différents groupes. En la matière, je vais m'exprimer depuis mon point de vue, celui de quelqu'un qui pratique du sport quasiment quotidiennement, ancien collégien dans un établissement dont le principal nous interdisait de rentrer en classe pour que nous puissions regarder les épreuves sportives des anciens élèves ; j'ai vécu en Haute-Savoie, terre de Jeux assez importante. Affirmer que j'aime le sport tant dans sa pratique qu'en tant que spectateur de sportifs et sportives du plus haut niveau apparaît comme une évidence. Il pourrait aussi apparaître comme une évidence que j'apporte un soutien sans faille à ce projet de Jeux olympiques et paralympiques. Hélas, cela n'est pas le cas et c'est de cela dont je voudrais m'entretenir.

En effet, même s'il faut admettre que sous la pression particulièrement importante que nous, les Écologistes, avons menée pour que les Jeux soient les moins impactants possible sur l'environnement – et de ce fait, ils seront les moins pires de l'histoire récente –, le compte n'y est pas. Sur le plan environnemental déjà : le refus d'une réelle réflexion sur les déplacements des spectatrices et spectateurs rend assez marginaux les efforts consentis par ailleurs ; efforts qui se sont beaucoup portés sur l'utilisation d'infrastructures existantes ou pérennes après les Jeux mais, hélas, sans respect d'une réelle logique sportive. Par exemple, le centre aquatique, si nous avions été un petit peu logiques, aurait dû être à Marseille. La création de halls multisports en Seine-Saint-Denis – qui en manquait et il était nécessaire d'en développer – n'est pas très logique car ils se retrouveront après les Jeux avec des équipements surdimensionnés dont l'entretien sera coûteux pour les finances d'un Département déjà confronté à de nombreux défis.

L'aspect social ensuite : les étudiants que l'on a voulu évincer du CROUS, l'expulsion des populations les plus précaires des hôtels sociaux pour faire place à une clientèle plus rentable, des tarifs prohibitifs des entrées malgré quelques-unes à bas prix, l'expulsion d'habitantes et d'habitants précaires pour la création du village de médias. La liste est très longue de l'atteinte à la dignité humaine pour que quelques-uns puissent s'amuser. Et pour quel gain ? Sur le plan économique, hormis les hôtels, nous savons que ces Jeux représenteront des pertes sèches pour nos commerçants et toutes les activités touristiques habituelles par l'effet d'éviction des touristes habituels. Cela a été le cas à Londres : 40 % de baisse dans les musées de Londres (le British Museum, le parc zoologique, par exemple). Nous avons eu le même ordre de grandeur pour les petits commerçants, les spectateurs ne consommant pas en dehors des espaces olympiques à proprement parler. Nous pourrions nous réjouir de cela en nous disant que cela fera une manne fiscale pour l'État. Eh bien non, même pas ! Grâce à une loi passée par la majorité, les ventes réalisées dans ces espaces seront exonérées de TVA. En d'autres termes, soutenir en l'état ces Jeux revient à soutenir la création d'un paradis fiscal temporaire sur notre territoire. Pour faire très simple, nous aurons des spectateurs qui pourront payer 8 € leur pinte de Heineken et l'intégralité du prix ira aux actionnaires sans que l'État ne récupère sa juste part.

Cela devait être un formidable accélérateur des travaux métropolitains. Je pense que si nous interrogeons une quelconque association qui œuvre dans le domaine du handicap, elle nous répondra que le compte n'y est pas. C'est un fait : le compte n'y est pas.

Cela fait beaucoup d'efforts consentis. Nous pourrions dire que cela est formidable car ces efforts mènent à une politique sportive ambitieuse. Eh bien non, même pas, là non plus ! C'est l'objet des délibérations dont nous allons parler ce soir et qui font le lien avec mon propos précédent. Je vais expliquer pourquoi. En la matière, je ne parlerai pas des performances des athlètes qui vont concourir mais bien du sport pour tous. Que s'est-il passé en 2017 ? Je ne vais pas l'expliquer avec des chiffres exacts mais en les simplifiant afin que cela soit plus facile à comprendre. Avant les Jeux, nous avions un budget des sports au niveau national qui était de 100. Celui-ci a été porté à 120 en disant on intègre les Jeux olympiques. Cependant, on a décidé que sur ce nouveau budget des sports porté à 120, 30 seraient alloués aux JO. Le budget du sport pour tous a donc été, en réalité, diminué de 10. Cela me dérange beaucoup. Je suis donc très mécontent, d'autant qu'il faut être très clair, dès que les Jeux seront finis, je ne doute pas un seul instant du cynisme du gouvernement pour redescendre ce budget en disant on enlève la part des Jeux, ce qui pérennisera la baisse du budget pour le sport pour tous. Cela me rend extrêmement mécontent quand je pense aux difficultés que nous rencontrons dans notre pays à développer le sport santé, quand je pense à l'incapacité de notre société à penser le sport à tous les âges de la vie, se focalisant généralement essentiellement en la matière sur la jeunesse.

Ce soir, il ne nous est pas demandé d'accompagner un élan porté par les Jeux olympiques en direction de ces associations et de ces infrastructures. Non, ce qui nous est demandé en réalité derrière le joli vernis, c'est de restituer une partie de cet argent qui a été volé au sport pour toutes et pour tous. Bien entendu, nous, le groupe Écologiste, nous voterons pour ces délibérations mais nous ne permettons pas que cela soit présenté comme un cadeau à ces structures mais seulement comme une restitution partielle et incomplète et qui devrait être complétée de ce qui leur est dû. Merci.

Monsieur le Maire : Bien. Au moins, c'est clair, sauf que vous votez à l'inverse de ce que vous venez de déclarer mais ce n'est pas grave. Ce réquisitoire implacable contre les Jeux olympiques amène tout de même à s'interroger sur votre maintien dans la majorité municipale alors qu'il s'agit d'une des victoires essentielles que la Maire de Paris met en avant dans cette mandature, c'est-à-dire d'avoir obtenu que les Jeux puissent se tenir à Paris alors qu'il y a des Adjoints de votre groupe dans l'exécutif municipal qui ne connaissent pas trop d'ailleurs les dates des Jeux d'après ce que j'ai cru comprendre sur les réseaux sociaux. Cela est assez inquiétant lorsqu'il s'agit de l'Adjoint chargé de la circulation et du stationnement à Paris. Ne pas connaître la date des Jeux, c'est ennuyeux par rapport aux conditions de circulation dans Paris ; je dis cela au passage. En tout cas, vous êtes en pleine incohérence. Vous vous en rendez bien compte ? Cependant, ce n'est pas grave. Vous assumez.

Y a-t-il d'autres interventions ? Madame IBLED.

Madame IBLED : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 26 juillet 2024, le Président de la République déclarera ouverts les Jeux de la 33e olympiade de l'ère moderne à l'issue d'une cérémonie d'ouverture inédite sur la Seine qui promet d'être spectaculaire. Je rappelle que la France n'a pas accueilli les Jeux depuis plus d'un siècle et accueille pour la première fois les Jeux paralympiques. Les Jeux sont le premier événement sportif planétaire. Quelques chiffres que je tenais à rappeler dans le cadre des différentes délibérations qui ont été proposées ce soir : les Jeux olympiques, ce sont 15 000 athlètes, 54 sports pour 4 400 médailles. Ce sont 16 millions de visiteurs dont près de

1,5 million d'étrangers – donc beaucoup de visiteurs viendront du territoire – 4 millions de téléspectateurs, l'équivalent de 43 championnats du monde organisés en simultané. Enfin, les Jeux, ce sont aussi 73 collectivités hôtes puisqu'il n'y a pas que Paris qui les reçoit. Nous pouvons identifier pour ces Jeux au moins cinq marqueurs prépondérants, pour répondre à Monsieur BRAGÉ : l'exemplarité écologique avec notamment une division par deux de l'empreinte carbone par rapport aux éditions précédentes ; la compacité avec 95 % d'équipements qui sont soit éphémères soit déjà existants et qui sont rénovés ; la sobriété budgétaire qui a été menée par l'État et le comité d'organisation ; l'exigence sociale – je rappelle que 25 % des marchés sont réservés aux TPE PME, qu'elles prennent toutes des clauses dites d'insertion sociale et que pour la première fois dans l'histoire des Jeux, une charte sociale est mise en place. Enfin, ce sont les premiers Jeux paritaires de l'histoire avec, pour la première fois, un nombre exactement équivalent d'athlètes femmes et d'athlètes hommes pour les Jeux olympiques.

Cette fête aura aussi le visage de tous ces lieux qui permettront de se retrouver pour transmettre à nos sportifs cette magie d'évoluer à domicile devant leur public. Ainsi sont créés les clubs 2024 qui permettront partout dans le pays de réunir habitants, passionnés de sport et des Jeux et tous les curieux autour de moments de diffusion de la compétition, d'initiations sportives ou de rencontres avec les athlètes des territoires. Ainsi, ce sont 239 collectivités qui ont répondu à l'AMI du comité d'organisation et 59 ont déjà formellement déposé un projet, ce qui veut bien dire que les Jeux sont pour tout le monde. De plus, des animations sont prévues dans le cadre des Terres de Jeux qui regroupent près de 4 200 territoires dans lesquels vivent près de 70 % de nos concitoyens dont 3 813 collectivités qui sont le support de nombreuses initiatives comme les courses qui permettent de gagner des dossards pour le marathon pour tous. Il s'agit ainsi de perspectives claires, au-delà des Jeux olympiques et paralympiques, qui démontrent la volonté d'un investissement assumé et prolongé pour faire de la France une nation sportive avec la poursuite annoncée par le Président de la République à la rentrée scolaire 2023 du plan Génération 2024 qui vise à la fois à consolider notre maillage territorial d'équipements sportifs et à les adapter aux nouvelles pratiques axées sur les équipements scolaires et à proximité des équipements scolaires.

Enfin, je reviens sur ce que vous venez de dire, Monsieur le Maire. Au sein de la majorité, je sais que Madame la Maire est très engagée sur les Jeux olympiques, toutefois je m'interroge sur l'un de ses Adjoints qui reconnaît ne pas connaître les dates des Jeux olympiques et qui même se dit plutôt contre ceux-ci. J'aimerais bien que l'on m'explique comment une majorité peut être aussi divisée. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de vos observations de bon sens. La réponse sera apportée par Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Non, non, je ne vais pas répondre à ces observations. Je vais juste saluer le fait que vous saluez l'engagement de la Maire de Paris de longue date pour ces Jeux olympiques. Nous savons combien elle s'est engagée pour les avoir tout d'abord et ensuite pour les construire car les Jeux olympiques seront un événement hors du commun qui sera un accélérateur des politiques publiques de la Ville et de tout ce que nous mettons déjà en œuvre à Paris avec cette majorité même s'il y a, effectivement, là-dessus un point de désaccord. Cependant, ce qui nous rassemble se réalise réellement dans les Jeux olympiques et trouve un accélérateur.

Je ne suis pas en accord avec vous, Thibaut, d'abord parce que cela va permettre d'accélérer la transition écologique de la Ville avec un nouveau modèle de Jeux, comme cela a été dit, qui est à l'écoute des défis de l'époque et plus responsable. Il s'agit d'une opportunité historique face à l'urgence écologique de démontrer que nous pouvons réinventer un modèle d'organisation d'événement planétaire nouveau, différent. Je comprends les craintes car cela n'a pas toujours été le cas avec les Jeux olympiques ou les grandes manifestations précédentes. Les transformations écologiques réussies en 2024 seront suivies par le grand public et seront de formidables leviers de changement des pratiques. Par exemple, la limitation du plastique à usage unique, le développement des pistes cyclables, l'assainissement de la Seine seront des habitudes qui seront prises, je l'espère, pour toujours. De plus, ce seront des Jeux, comme nous le savons, au cœur de notre ville avec une certaine sobriété : l'utilisation d'infrastructures qui existent déjà et des constructions durables. Par ailleurs, ce sera la possibilité d'inclure l'ensemble de la population dans le projet des J.O. avec, premièrement, l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Contrairement à ce que vous dites, il y a d'abord l'ambition de provoquer un véritable choc culturel et il y a nécessité à Paris à adapter l'environnement urbain pour faciliter la vie des personnes en situation de handicap. Les Jeux paralympiques seront donc un moyen d'engager la société tout entière dans l'émancipation et l'autonomie des personnes en situation de handicap et les travaux qui permettront une accessibilité renforcée aux sites de compétition en seront notamment l'illustration. Il y aura le développement de quartiers à accessibilité augmentée. Nous avons déjà fait un certain nombre de visites dans le 15ème sur ce sujet avec Lamia El AARAJE, qui est Adjointe à la Maire de Paris sur ces questions. De plus, il y aura la mise en accessibilité très attendue des lignes de bus parisiennes d'ici 2024 avec 70 % des arrêts accessibles. Il est sûr que sur cette question, nous avions beaucoup de retard et que les Jeux olympiques sont l'opportunité d'accélérer les choses.

Comme cela a été dit par ma collègue Catherine IBLED, ce seront les premiers Jeux paritaires et l'égalité femme homme sera au cœur de ceux-ci avec plusieurs dispositifs mis en œuvre, par exemple, « Paris Sportives » qui soutiendra 4 500 femmes bénéficiaires, une vingtaine d'associations lauréates d'Impact 2024 pour promouvoir l'égalité femme homme et rendre accessible la pratique sportive féminine dans tous les espaces et à tous les âges. De plus, il y aura, évidemment, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles qui sera un présupposé, une chose que nous nous imposons dans ces Jeux.

En outre, ce seront des Jeux qui permettront aux Parisiens de participer. Il y aura des festivités dans tous les arrondissements. Je crois, ici même, Monsieur le Maire, que vous avez choisi la place de la Mairie afin que nous puissions nous retrouver pour suivre les Jeux olympiques avec le off des Jeux avec l'objectif de permettre à toutes les Parisiennes et à tous les Parisiens et aux visiteurs de vivre une expérience autour des Jeux dans tous les arrondissements et donc dans le nôtre. Nous serons heureux de nous retrouver pour les retransmissions d'épreuves mais aussi au-delà pour des animations sportives, culturelles, pour manger et boire, faire la fête, se retrouver parce que c'est l'esprit olympique.

S'agissant de la billetterie, puisque cela a tout de même été beaucoup évoqué, 50 000 billets seront achetés par la Ville de Paris avec le choix par la Ville de concentrer cette distribution de billets sur trois publics : d'une part, rassembler la jeunesse parisienne autour de la ferveur des Jeux (les scolaires, les jeunes des centres de loisirs, ceux les plus éloignés de l'accès au sport, en situation de handicap, d'exclusion ou de précarité et ceux impliqués au travers des programmes d'accompagnement de la dynamique des Jeux).

Cela représentera 46 % de ces places. Pour 18 %, ce sera pour mobiliser les sportifs parisiens, pour soutenir et renforcer le rôle social de la pratique sportive et parasportive dans la ville. Pour 28 %, il s'agira de saluer la contribution active des acteurs des Jeux impliqués au quotidien, en amont ou pendant les Jeux pour le bon déroulement de l'événement (les agents de la Ville et les volontaires).

De plus, il y aura un grand héritage et c'est là à mes yeux presque le plus important : un héritage matériel notamment avec les grandes rénovations qui sont entreprises grâce aux Jeux (le réaménagement de la Porte de la Chapelle, l'aménagement de pistes cyclables, les voies olympiques, l'héritage Seine-Saint-Denis et les terrains d'éducation physique qui seront rénovés à l'occasion des Jeux) et un héritage immatériel avec l'accompagnement des acteurs sportifs parisiens avec un élan donné au sport ; je ne cite pas tous les dispositifs parce que je n'ai pas le temps et que vous les connaissez en grande partie.

Vous voyez donc que pour nous, ces Jeux sont vraiment un accélérateur des grandes lignes directrices de notre majorité et c'est pour cette raison que nous sommes réjouis que cela arrive et que nous puissions faire la fête dans le 15ème sur la place de la Mairie.

Monsieur le Maire : Nous ferons la fête sans les Verts parce que je n'ai pas le sentiment que votre majorité...

Monsieur SITBON : Vous verrez que nous ferons la fête tous ensemble

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Monsieur RIPPERT, vous avez la parole.

Monsieur RIPPERT : Merci Monsieur le Maire. Je voulais juste attirer votre attention sur un point qui me paraît important. Nous remarquons année après année, sur ce type de fonds de dotation ou de subventions ou d'appels à projets que ce sont régulièrement les mêmes associations qui remportent chaque année un peu par reconduction ce type d'appels à projets. Je trouve donc qu'il est de notre devoir d'élus de bien communiquer auprès du maximum d'associations afin qu'elles puissent candidater, qu'elles puissent prétendre à ce type de subventions pour ne pas, année après année, que ce soient les mêmes qui récoltent à chaque fois les fruits de ce type d'appels à projets. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Nous transmettrons vos observations à la Mairie de Paris. Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire. Je m'excuse de prendre la parole auprès de nos collègues après ce que j'ai entendu de la part de Monsieur SITBON puisque je voudrais faire un petit retour sur la voirie et la propreté. Si j'écoute le discours de Monsieur SITBON, l'argent coule à flots et tout va être fait pour l'arrivée des Jeux olympiques, notamment en ce qui concerne l'accessibilité pour les personnes handicapées. Ce n'est pas du tout le retour que nous avons sur le terrain, en tout cas dans le 15ème ; peut-être que dans d'autres arrondissements, ils ont effectivement plus de moyens. Toutefois, la manne financière pour rendre accessible un certain nombre d'endroits pour les handicapés est loin d'être à la hauteur des coûts de voirie. C'est la première chose. On met les services de voirie en surchauffe. Oui, tout va être fait pour que ces Jeux soient formidables, qu'ils soient beaux et que le monde qui nous regarde voit une très belle image de Paris.

Aujourd'hui, laissez-moi vous faire part de mon inquiétude en tant qu'Adjoint fonctionnel à la voirie. En ce qui concerne l'ensemble des projets, nous avons du mal à tout terminer.

Cela s'enclenche dans tous les sens. À titre d'anecdote, par exemple, aujourd'hui, une réunion d'ouverture de chantier a été provoquée en urgence puisque l'ancien site du CIDJ – et Dieu sait que nous avons eu des délibérations et des discussions ici – qui deviendra, pour les Jeux olympiques, l'office de tourisme des J.O. 2024 n'était toujours pas relié. Il a fallu en urgence convoquer Enedis et lancer de nouveaux travaux pour relier électriquement cet office de tourisme. Tout se télescope. Soit on met la priorité sur les Jeux et auquel cas on la met réellement et votre majorité nous le dit, soit on a du mal à tout gérer parce que l'on fait EVQ ; je signale tout de même que EVQ 1 n'est toujours pas terminé et on lance déjà EVQ 3 et on doit tout terminer autour de la Porte de Versailles pour accueillir les Jeux olympiques. Cela commence à faire beaucoup et les équipes sont réellement en surchauffe. Il ne faudrait pas que des fonctionnaires nous laissent en rase campagne juste avant les Jeux. Cela est donc quelque chose qu'il faut prendre en compte.

Sur la propreté, juste un petit point. Là aussi, je m'inquiète. Nous sommes tout de même site olympique. Il faudrait tout de même que les festivités qui auront lieu sur le parvis et au niveau de la tour de Versailles puissent bénéficier de l'ensemble des équipements. À ce jour, sur sept laveuses de trottoir de l'arrondissement – ce qui est important lorsque les gens sont là – j'en ai cinq en panne ; je fonctionne avec deux. S'agissant des aspiratrices, il m'en manque tout simplement trois. J'espère que, là aussi, les moyens seront mis. Je ne doute pas que la Ville de Paris va tout débloquer mais ne soyez pas aussi angéliques, la situation à aujourd'hui n'est pas ce que vous avez décrit. Merci.

Monsieur le Maire : Tout n'irait pas aussi bien que ce qui a été exprimé dans les discours ! D'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vais donner la parole à l'Adjointe chargée des sports et des Jeux olympiques, Ozlem ORAKCI.

Madame ORAKCI : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Monsieur le Maire, je voudrais vous remercier également d'avoir lancé ce débat sur les Jeux olympiques et paralympiques et je suis bien évidemment très heureuse de voir l'implication de chacun sur ce sujet même si avec des positions très différentes voire opposées. J'aimerais me pencher sur le 15ème en particulier pour que nous puissions nous concentrer sur les problématiques que nous rencontrons à notre échelle et qui concernent ses habitants, les solutions que nous avons déjà envisagées et ce que nous souhaitons pour l'arrondissement.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, 100 ans plus tard après 1924, la Ville de Paris accueillera enfin les Jeux olympiques et paralympiques et la Mairie du 15ème n'est pas et ne sera pas un acteur passif de ces Jeux. Nous accueillerons dans le 15ème cette compétition olympique et paralympique à l'Aréna sud au Parc des expositions. En ce qui concerne la délibération sur le programme 1 000 dojos, puisqu'il s'agit de la délibération sur laquelle vous êtes amenés à voter ce soir, la Mairie du 15ème s'est impliquée activement dans le lancement de ce programme qui permettra la création de dojos dans les écoles du 15ème. Ce sont à la fois les écoles qui auront accès plus facilement à la pratique des arts martiaux et les associations sportives qui pourront bénéficier de créneaux supplémentaires dans ces établissements. Je suis heureuse que le collège Modigliani se soit porté volontaire pour ce programme. Enfants et adultes, les arts martiaux rassemblent un public important dans le 15ème et nous les mettons à l'honneur chaque année à l'occasion de la Nuit des arts martiaux que nous organisons avec votre soutien, Monsieur le Maire. Je propose donc un avis favorable à cette délibération qui va permettre de répondre au développement de ces pratiques en termes d'espaces et de créneaux supplémentaires en

espérant qu'à l'avenir, ce dispositif soit étendu à d'autres activités sportives comme vient de le souligner mon collègue Monsieur Valentin ROUFFIAC.

La Mairie du 15ème s'implique activement dans l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques dans notre arrondissement en particulier. Très tôt, nous avons ainsi proposé le parvis de la mairie pour organiser des festivités de proximité. Nous avions même proposé en deuxième site le parvis de Montparnasse mais pour des raisons de dotations budgétaires, il nous a été indiqué que seul un site serait retenu. Nous avons la chance d'avoir dans notre arrondissement un magnifique parvis devant la mairie du 15ème et nous souhaitons, parce que je vois l'inquiétude de chacun en ce qui concerne les accès aux sites de compétition comme cela a été soulevé lors des différentes prises de parole, que ces festivités soient une déclinaison des Jeux olympiques et paralympiques dans l'arrondissement pour que toutes les personnes qui ne pourront pas accéder aux différents sites de compétition pour des raisons budgétaires, vu les prix souvent très élevés des billets et malgré les annonces qui se veulent attractives qui nous ont été faites par la Ville ou le comité d'organisation des Jeux olympiques, puissent quand même vivre l'ambiance des Jeux olympiques et paralympiques chez elles. Les habitants pourront assister à des démonstrations sportives et à des animations culturelles. Cette ambiance de Jeux olympiques, nous souhaitons que les habitants du 15ème en profitent dès à présent. Parce que nous accueillerons notamment les compétitions de tennis de table et de handball dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques, et pour mettre à l'honneur ces deux sports, nous organisons depuis déjà deux éditions les olympiades de tennis de table, les Olymping's, en collaboration avec l'ATT XV. Cette compétition que nous accueillons dans cette magnifique salle des fêtes permet aux différents clubs parisiens de s'affronter durant tout un week-end. Pour la première fois en juin dernier, après moult efforts avec mon collègue Monsieur Valentin ROUFFIAC, nous avons accueilli les matchs de finale de la coupe de Paris de handball en collaboration avec le PSG handball. Tous ces événements sont ouverts au public.

Le 15ème est aussi vigilant sur la préparation de ces Jeux olympiques et paralympiques. Nous participons et continuerons à nous impliquer très activement dans tous les travaux qui concernent l'accueil des JOP, notamment les sujets ayant trait à la mise en place des périmètres de sécurité, la voirie et les transports, comme l'a souligné mon collègue Monsieur Jean-Yves PINET, et surtout dans un contexte où l'Adjoint au transport à la Ville de Paris, Monsieur BELLIARD, est lui-même réticent quant à la capacité des moyens de transport parisiens à absorber le flux d'usagers auquel nous devons nous attendre.

Nous sommes et nous continuerons d'être également vigilants en ce qui concerne la mobilisation de nos infrastructures pour les entraînements des athlètes, l'implication de nos associations sportives dans l'organisation de ces Jeux olympiques et enfin la mise en avant des athlètes qui ont été formés dans le 15ème. J'en profite pour présenter vivement ici toutes nos félicitations à Marie OTEIZA et à Valentin PRADES que nous avons déjà félicités ensemble avec Monsieur le Maire car ces deux athlètes issus du Racing Multi Athlon club du 15ème arrondissement ont déjà remporté leur qualification pour les Jeux olympiques 2024.

Enfin, nous n'oublions pas l'après. Nous avons voté et continuerons à voter les subventions pour les associations sportives du 15ème qui s'engagent dans le cadre du programme Héritage 2024. Monsieur RIPPERT, je vous remercie parce que vous avez évoqué le manque de communication sur les appels à projets. Il s'agit d'un sujet qui avait déjà été abordé il y a plusieurs mois par mon homologue, Madame BADAT-KARAM, lors du Conseil

de Paris. Depuis mon arrivée au poste d'Adjointe chargée des sports et avec mon collègue Valentin ROUFFIAC, nous communiquons activement sur ces subventions, dès lors que nous avons l'information, auprès des associations du 15ème afin que ce programme puisse être un tremplin pour le lancement de stages sportifs destinés et adaptés à un public le plus étendu possible.

La dynamique sportive ne doit pas s'arrêter après les Jeux olympiques, en particulier dans le 15ème arrondissement. C'est la raison pour laquelle nous voterons donc pour les subventions accordées à toutes les associations qui s'engagent dans le développement de leur branche sportive. Il s'agit de la délibération DASCO 100 que vous êtes amenés à voter. Avec une remarque en ce qui concerne l'article 11 de ce projet de délibération : l'exposé des motifs de cette délibération prévoit l'attribution d'une subvention de 16 000 € au club Eiffel basket qui est bien indiqué comme un club du 15ème arrondissement mais l'article 11 du projet mentionne l'attribution d'une subvention à un club du même nom du 5ème arrondissement. Je voudrais donc m'assurer que nous parlons bien de l'association Eiffel basket localisée dans le 15ème arrondissement pour l'attribution de cette subvention de 16 000 €. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je propose donc un avis favorable à cette délibération que je vous invite à voter avec l'observation que je viens de faire. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci de cette communication exhaustive sur les Jeux olympiques et je me réjouis de ce premier débat ; il y en aura sans doute d'autres. Notre majorité est cohérente, contrairement à celle de l'hôtel de ville, et soutient l'organisation des Jeux même si nous n'ignorons pas les difficultés, les contraintes, qui seront posées à la population parisienne. Nous comptons sur les pouvoirs publics, la Préfecture de police, la Préfecture de région, la Mairie de Paris pour limiter le plus possible – et nous essaierons d'y avoir notre contribution – les inconvénients pour la vie quotidienne des Parisiens pendant cette période.

Je voudrais ajouter que sur le 15ème, en dehors des animations que vous avez évoquées au cours desquelles nous ferons la fête comme le préconisait Monsieur SITBON, nous avons pu bénéficier d'un certain nombre de financements de travaux en raison de la tenue des Jeux olympiques, notamment dans les terrains de grands jeux comme ceux de Rigoulot (le football) ou de Suzanne-Lenglen (le rugby). Les équipements de proximité feront aussi l'objet d'une grande vague de réfection comme le centre sportif Mourlon, les gymnases Burgard et Olivier-de-Serres, le TEP Calmette, la piscine de la Plaine ainsi que le TEP Barruel. Ces travaux étaient indispensables. Je pense qu'ils se seraient déroulés même s'il n'y avait pas eu les Jeux olympiques. En tout cas, cela permet de donner un coup d'accélérateur. Merci à toutes les associations sportives et même culturelles – je parle sous le contrôle de l'Adjoint chargé de la culture – qui participeront aux différents événements qui seront donnés pendant cette période sur le parvis de la Mairie du 15ème. Nous avons déjà d'ailleurs un certain nombre d'associations qui se sont déclarées volontaires comme l'ATT XV, le PSG handball, le PA Camou beach-volley, l'haltérophilie, la nuit des arts martiaux, tournoi de football 5, Paris élite futsal, Eiffel basket Paris 15 – et j'espère que ce n'est pas Paris 5 ; ce doit être une erreur de retranscription –, l'escalade, la gymnastique Gym'Paris 15 et la MAPA pour l'activité adaptée notamment.

Je vais donc soumettre à vos votes ces différents projets de délibération s'il n'y a pas d'autres prises de parole.

Le SG 65 : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Le DAC 162 : Même vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Le DASCO 80 : Même vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Le DASCO 100 : Même vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

16. **2023 DAC 163 – Subventions conventions et avenants à convention avec onze structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir**

Monsieur le Maire : Il s'agit du Théâtre de la ville, qui concerne tous les arrondissements, et de l'Association de prévention du site de La Villette qui a un programme avec le théâtre Silvia-Monfort.

17. **2023 DDCT 96 – Subventions (35.000 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 11 associations.**

Monsieur le Maire : Pour le 15ème, il s'agit d'Ensemble aux Frères-Voisin pour 1 000 €.

18. **2023 DSOL 95 – Aide alimentaire. 11 subventions de fonctionnement pour 9 associations (507 738 €) pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies**

Monsieur le Maire : Pour le 15ème, il s'agit de l'Union des institutions sociales du 15ème pour 7 500 € et l'association Croix-Rouge pour son épicerie solidaire pour 2 500 €. Madame CEYRAC a la parole.

Madame CEYRAC : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne un problème qui est majeur et est, malheureusement, au cœur de tous les débats actuellement : la distribution alimentaire pour un public en difficulté ou en précarité. Cela est franchement terrible. Les associations sont confrontées à une demande exponentielle alors que parallèlement les coûts des produits alimentaires, des loyers, des transports, etc. augmentent considérablement. C'est pourquoi le 3 septembre dernier, le président des Restos du cœur a lancé un cri d'alarme : ils ne pourront plus recevoir tout le monde. Au-delà de cette association reconnue et médiatique, c'est l'occasion de parler des plus petites associations locales dont la présence est tout aussi importante. Cette délibération concerne une subvention de 7 500 € pour l'UIS et j'en profite pour saluer le travail fait par celui-ci qui, outre la distribution alimentaire, apporte des services de domiciliation, d'écrivain public dans un quartier où la demande est malheureusement importante. L'autre subvention concerne l'ouverture d'une nouvelle épicerie sociale et solidaire dans

Paris centre de la Croix-Rouge. Je leur souhaite autant de réussite que celle du 15ème qui fut la première.

Lors des conseils d'arrondissement précédents, j'avais alerté sur la situation du relais Frémicourt dont la pérennité est fragilisée du fait du retrait d'un de ses fondateurs qui assurait le tiers de son budget. La Ville a entendu cet appel en augmentant leur subvention par une subvention exceptionnelle et je tiens à la remercier ainsi que Madame HIDALGO à qui, Monsieur le Maire, vous en aviez parlé directement. Cette aide exceptionnelle était assortie de deux conditions : renégociation du loyer avec Paris habitat et apport d'un nouveau financeur. Paris habitat a répondu négativement et a fermé la porte. Quant aux financeurs, c'est, malgré d'actives recherches, au point mort. D'autres pistes sont bien sûr explorées comme le partage de locaux avec d'autres associations (les locaux ne s'y prêtent pas vraiment et sont, de plus, occupés tous les jours), réduction de salariés, (actuellement 1,5 temps plein, difficile de faire avec moins sans nuire au fonctionnement, d'autant plus qu'il s'agit d'un salarié en insertion) et diminution éventuelle des jours d'ouverture (donc, au détriment des bénéficiaires), etc. Toutes les pistes sont examinées. Je reste donc inquiète sur le devenir du relais Frémicourt. C'est pourquoi je souhaitais rappeler sa situation à l'occasion de cette délibération qui concerne un des quatre centres de distribution alimentaire du 15ème, l'UIS. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je donne la parole aussitôt au rapporteur Henri JOZEFOWICZ.

Monsieur JOZEFOWICZ : Monsieur le Maire, chers collègues, l'aide aux plus précaires prend notamment la forme de l'aide alimentaire, qu'elle soit distribuée en maraude ou dans des locaux. La distribution alimentaire est particulièrement précieuse car elle permet de maintenir un lien avec certaines personnes malgré toutes les contraintes et les difficultés inhérentes à son organisation. En effet, au-delà de l'aide alimentaire, c'est le maintien du lien humain, le maintien du lien social qui est tout aussi indispensable. En effet, la distribution alimentaire, comme l'a rappelé ma collègue Sylvie CEYRAC, ce n'est pas seulement un bonjour–au revoir, ce sont aussi d'autres liens qui sont entretenus.

Tout d'abord, je voudrais saluer le rôle de l'UIS qui a repris la distribution alimentaire que la Mairie du 15ème avait instituée pendant la crise sanitaire. En effet, l'UIS procède à deux distributions par semaine boulevard Lefebvre et les critères d'accès sont assez souples pour couvrir plus facilement les populations demandeuses parce que, effectivement, il y a beaucoup de demandes. À cet égard, je veux saluer le rôle de Marc ESCLAPEZ et de tous les bénévoles qui sont toujours présents et dévoués. Nous donnons donc un avis favorable à cette délibération qui appuie une initiative du 15ème et j'invite donc mes collègues à faire de même.

En effet, la distribution alimentaire est une action importante mais, hélas, elle se heurte aujourd'hui à des difficultés sérieuses. Point n'est besoin de regarder l'actualité comme nous l'avons vu avec la mobilisation pour les Restos du cœur car, justement, malgré toutes les bonnes volontés et le soutien des Français, les difficultés demeurent. Comme l'a rappelé Sylvie CEYRAC, le relais Frémicourt joue un grand rôle dans notre arrondissement. Notre Mairie est intervenue à plusieurs reprises et une solution a même pu être trouvée cette année, notamment grâce à l'intervention personnelle du Maire Philippe GOUJON que je veux remercier. Cependant, il n'y a pas de garantie pour l'avenir et je relaie à nouveau la demande de soutien pour que cet appui soit pérenne et adapté à la situation du relais.

En effet, la situation des distributions alimentaires entre aujourd'hui dans une zone de turbulences. Nous avons entendu lors du forum des associations des responsables et acteurs nous dire qu'ils envisageaient parfois des conditions beaucoup plus strictes pour l'accès à la distribution, peut-être des repas plus limités ou la limitation à certains publics sur le fondement de critères qui vont reposer, par exemple, sur des conditions de ressources. Les coûts et les prix ont augmenté depuis quelques mois, quelques années et cela se répercute inévitablement sur les distributions alimentaires.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les besoins sont immenses mais aidons aussi notre arrondissement à y prendre sa part. Facilitons le travail de ces associations, celles du 15ème arrondissement, dont la capacité à connaître le terrain de notre cher 15ème n'est plus à démontrer.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir alerté, aussi bien Sylvie CEYRAC que Henri JOZEFOWICZ sur la situation du relais Frémicourt au moment où la crise alimentaire est de plus en plus forte dans notre pays. Les associations qui siégeaient au forum des associations – qui a été une parfaite réussite et je félicite d'ailleurs Marie-Caroline DOUCERÉ pour son organisation – nous ont fait savoir que les files et le nombre de familles à servir augmentaient considérablement, ce qui les amenait à réduire les produits offerts à chaque famille. Il s'agit d'un problème général. De plus, nous avons la question vitale pour des centaines de familles du maintien, de la pérennisation du relais Frémicourt. Il s'agit de quelque chose sur lequel nous voulions insister à l'occasion de l'examen de ce projet de délibération que je soumets à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci pour vos applaudissements même si cela est interdit. Nous allons faire une exception pour la précarité alimentaire.

19. 152023012 – Modification de la Charte de fonctionnement du Conseil de la Jeunesse du 15e arrondissement

Monsieur le Maire : Je vais passer la parole à Monsieur LATINNE pour qu'il nous dise quelles sont les modifications sur lesquelles nous allons devoir nous prononcer.

Monsieur LATINNE : Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir à tous. Pour faire assez simple, il y a bientôt deux ans nous relancions officiellement le Conseil de la jeunesse dans notre arrondissement afin de permettre à celle-ci de s'exprimer, de participer à la vie du 15ème et finalement de porter une nouvelle voix ainsi qu'une nouvelle génération. De la même manière, il y a un an, nous signions un nouveau contrat de jeunesse d'arrondissement. À l'occasion de cette signature, nous avions les deux coprésidents en fonction à cette époque-là du Conseil de la jeunesse qui ont pu faire un premier retour d'expérience sur leur première année d'exercice et fixer le cap et l'objectif pour nous proposer à cette date une modification de la charte de fonctionnement afin de coïncider un peu plus avec leurs attentes, leurs besoins et le mode d'utilisation du Conseil qui leur a été proposé.

Pour faire assez simplement les choses, il est proposé une suppression de la notion d'âge en condition d'exercice au profit d'une condition d'âge pour candidater. Autrement dit, jusqu'à présent, il fallait avoir entre 13 et 17 ans pour être membre du Conseil de manière générale. Là, nous partirions plutôt sur une idée de 13 -17 ans pour pouvoir être candidat et ensuite aller jusqu'au terme de son mandat. Nous pouvons prendre l'exemple assez simpliste d'une personne née en début d'année : elle n'avait qu'un voire deux mois de mandat et il y avait, finalement, une forme d'injustice qui se matérialisait aux yeux des conseillers.

Nous avons une autre modification sur la représentation globale des quartiers du 15ème. Nous étions partis sur une première vision, à l'époque, de quatre conseillers (deux hommes–deux femmes) par quartier d'arrondissement pour 40 membres. En réalité, nous nous rendons compte qu'il est possible de candidater à la fois par rapport à son adresse postale ou au regard de son lieu d'étude, donc les collèges et lycées du 15ème qui ne sont pas tous dans chaque quartier du 15ème. Nous avons donc forcément plus de candidatures sur certains quartiers que d'autres. La proposition des conseillers est donc de pouvoir maintenir une représentativité d'au moins 20 conseillers, donc la moitié, pour chaque quartier du 15ème et de permettre l'attribution des 20 autres places selon le simple motif du tirage au sort et de la représentativité femme–homme.

Nous ajoutons à cela le fait de pouvoir permettre un renouvellement des membres du Conseil en continu. Autrement dit, chaque conseiller aurait dès lors un mandat propre d'un an renouvelable et non plus un renouvellement global tous les ans.

Nous ajoutons également le fait de pouvoir laisser la liberté de dénomination des commissions. Jusqu'à présent, il y avait six dénominations spécifiques qui étaient fixes et qui nécessitaient donc à chaque fois de devoir s'ajuster selon les projets que les jeunes pouvaient avoir. Désormais, dès lors qu'ils ont un projet, ils pourraient le proposer avec le nom de commission qui leur est propre et qui leur convient.

Il y a également le fait de pouvoir instituer ce que nous pouvons appeler l'assemblée des commissions, étant donné qu'ils se sont rendu compte qu'il est assez complexe de pouvoir se réunir régulièrement de manière claire en dehors des assemblées plénières. L'idée est de prendre en compte les présences des conseillers et de pouvoir se réunir régulièrement de manière un peu plus informelle pour travailler sur les sujets qu'ils ont voulu porter et travailler. Ce à quoi s'ajoute également – il s'agit d'un point très important à leurs yeux – le fait de considérer comme démissionnaire les personnes qui auraient plus de trois absences consécutives, étant donné que nous avons vu que certaines personnes avaient candidaté par simple volonté des parents ou pour d'autres raisons qui font que finalement, elles ne se présentent plus ensuite au conseil. En l'état, il n'est pas possible de les remplacer de cette manière du fait de ne pas s'être présenté. L'idée étant que trois absences consécutives sans motif, que ce soit à l'assemblée des commissions que j'ai pu évoquer ou aux plénières, donneraient lieu à une situation de démissionnaire.

Enfin, il y a une disposition que nous pouvons appeler transitoire en cas de modification de la charte qui permet de renouveler le mandat actuel des conseillers et de pouvoir également lancer, en conséquence, un renouvellement global des places vacantes pour pouvoir repartir sur de nouvelles bases en cette nouvelle année.

Tout cela étant évoqué, je vous invite à voter, chers collègues, en faveur des modifications souhaitées et proposées par les membres du conseil de la jeunesse qui ont eux-mêmes travaillé et développé ces idées pour améliorer le fonctionnement de leur assemblée.

Enfin, j'en profite tant que je peux avoir la parole sur ce sujet pour rappeler à chacun de nos collègues ici que les présidents, les coprésidents et les conseillers seraient à chaque fois honorés de recevoir des propositions de travaux et d'actions sur lesquelles réfléchir et pour lesquelles formuler des propositions. Merci à tous.

Monsieur le Maire : Merci de ces propositions de modifications très opportunes après l'expérience du Conseil de la jeunesse depuis qu'il a été mis en place. Y a-t-il des interventions ? Monsieur BRAGÉ, vous avez la parole.

Monsieur BRAGÉ : Merci Monsieur le Maire. Concernant la délibération que vous nous soumettez ce soir, relative à la modification de la charte de la jeunesse, je vous avoue que nous, le groupe Écologiste, nous assumons d'être dans l'incapacité de nous prononcer en l'état. Je m'explique. La lecture de la charte – car c'est ce que nous avions ; nous avons pu nous procurer sans difficulté l'ancienne et faire une comparaison – a fait ressortir les différents points que Monsieur LATINNE vient d'exposer et notamment deux modifications majeures à notre sens : celle de la composition des conseillers en modifiant la règle des quatre par quartier et celle des commissions où nous passons d'une liste préétablie à une liste ouverte pouvant être définie par le Conseil lui-même. Malheureusement, l'exposé des motifs était extrêmement succinct pour ne pas dire autre chose et nous n'avions donc aucune explication sur les raisons de ces modifications. Nous venons d'en avoir partiellement. Merci mais cela est un petit peu tardif. Monsieur le Maire, dans son propos liminaire, a lui-même évoqué les difficultés de la procédure d'urgence et le fait que nous n'ayons pas un temps suffisant pour nous prononcer et étudier ; c'est le cas ici vu que nous avons quelques éléments d'information. Nous pouvons nous perdre en suppositions sur ces choses-là. Nous déduisons assez facilement de la modification du collège que cela renvoie à une difficulté de recruter puis de fidéliser les différents conseillers mais cette absence de retours ne nous permet pas de dire si la proposition formulée dans la nouvelle charte est pertinente ou non. Pourquoi ? Nous nous interrogeons : quels sont les quartiers pour lesquels il existe des difficultés de recrutement ? Est-ce que ce sont toujours les mêmes quartiers ? Quelles causes ont été identifiées conduisant à une moindre participation de ces quartiers ? Est-ce une cause démographique ? Dans un quartier, il y aurait une faible population de jeunes qui justifierait la proposition formulée ou est-ce une problématique sociologique qui fait que des populations plus éloignées de la chose publique ne s'investiraient pas autant ? Auquel cas, la proposition serait catastrophique et devrait être remplacée à l'inverse par une démarche d'aller vers sur laquelle nous aurions à travailler ensemble. Nous n'avons pas là les éléments de réponse à ces questions et pas davantage avec l'intervention que vous nous avez fournie. Cela ne nous permet donc pas de dire s'il s'agit d'une bonne évolution ou non. Nous aimerions pouvoir nous prononcer là-dessus.

De même sur la question de la composition des commissions, nous nous interrogeons sur la raison du changement. Vous évoquez qu'il s'agit à chaque fois de demandes du Conseil mais nous sommes là pour porter un regard dessus. Les thèmes sont assez larges dans l'ancienne version. Il nous importerait donc de savoir comment elles ont été vécues par les participantes et participants de ce Conseil et quelles autres idées ont été émises sur les projets autour desquels ils aimeraient construire des commissions. À notre place, aujourd'hui, nous n'avons aucune idée des projets qui ont pu être évoqués, pas même après votre intervention de ce jour.

Cela fait donc beaucoup de questions qui rendent très difficile une approche constructive que nous souhaitons sur ce sujet et la possibilité d'apporter des choses. Ce que nous souhaiterions ce soir, c'est que vous retiriez le texte pour ce soir afin qu'il revienne au prochain conseil et qu'entre-temps, vous nous envoyez le retex et ainsi nous pourrions avoir une contribution constructive à ce débat. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Monsieur LATINNE, vous avez la parole pour répondre à l'intervenant.

Monsieur LATINNE : Pour commencer, j'aimerais vous rappeler que les séances du Conseil...

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON avait demandé la parole.

Monsieur SITBON : Je dis juste un mini-mot pour dire que je suis en accord – comme quoi, vous voyez, nous sommes plus souvent en accord qu'en désaccord – avec mon collègue, Monsieur BRAGÉ sur la question de...

Monsieur le Maire : C'est Noël !

Monsieur SITBON : Non, pas encore. Il fait trop chaud pour que ce soit Noël. Il aurait effectivement été intéressant d'avoir les éléments de bilan. Je comprends, en revanche, un élément qui a été ajouté par Monsieur LATINNE dans son intervention, à savoir la question du lycée ou du collège par rapport au quartier. Nous n'avions pas cet élément. Peut-être que cela pourrait être restreint à cela car notre crainte est simple : qu'il y ait des quartiers qui soient surreprésentés et que la sociologie globale, étant donné que nous sommes tout de même dans un arrondissement où les quartiers sont extrêmement différents de l'un à l'autre, en soit changée. Pour garder un certain équilibre, nous voulons faire attention à cela. Cela étant, nous ne nous opposerons pas mais si nous pouvons peut-être préciser cela, ce serait bien et en tout cas avoir un retour d'expérience chiffré car nous comprenons bien que pour toutes ces démarches de démocratie participative, cela est souvent compliqué. Peut-être avez-vous déjà fait des mesures d'aller vers mais nous ignorons les choses. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Je rappelle tout de même pour Monsieur BRAGÉ que cette délibération n'a pas été envoyée en procédure d'urgence, contrairement à de nombreuses autres que nous transmet la Ville, mais en procédure normale. Monsieur LATINNE a la parole.

Monsieur LATINNE : Merci bien. Je voulais rajouter le fait que, comme nous avions pu l'évoquer lors du vote initial de la relance de cette charte, les débats du Conseil de la jeunesse sont publics. Nous avions fait, avec Hector VESPROUMIS, le tour de l'ensemble des groupes politiques de ce Conseil à l'époque. Il est donc tout à fait possible de pouvoir s'y rendre et de voir la teneur des débats des jeunes et les sujets auxquels ils sont confrontés. De la même manière, lors de la signature du contrat jeunesse d'arrondissement ou lors des différents états généraux que nous organisons auxquels tous les élus sont invités, il y a justement à chaque fois une intervention de la part des coprésidents en fonction, étant donné que la charte implique un renouvellement assez constant lors de chaque plénière de la coprésidence, sur les problèmes auxquels les jeunes sont confrontés, leurs attentes et leurs volontés d'évolution et également un bilan

de leurs actions. Je note malgré tout qu'il faudrait peut-être d'autres types de communication des bilans. Des procès-verbaux sont à chaque fois tenus par les jeunes eux-mêmes. Je suis tout à fait disposé à les transmettre. Il y a d'ailleurs dans le projet du Conseil lui-même de pouvoir les afficher sur le site internet de la Mairie. Tout est à disposition.

Pour ce qui est de la modification des éléments qui sont là, je n'en suis pas à l'origine, donc je ne me permettrais pas de les modifier et de pouvoir abonder dans un quelconque sens de changement du texte qui est indiqué ici. De même, le fait de repousser me pose tout de même un certain sujet sur le fait que, comme a pu l'évoquer le Maire en début de Conseil, nous avons des Conseils de Paris qui se tiennent de manière de plus en plus éloignée. Pour des jeunes qui ont des mandats finalement assez courts, qui ne sont pas sur notre temporalité, nous empêchons finalement cette rentrée de se matérialiser comme ils l'espéraient. Je suis donc plutôt en défaveur de ce report car nous arriverions tout de suite sur le mois de janvier vraisemblablement et il est assez complexe pour eux aussi de leur dire qu'ils restent en attente pour cette période. Cela étant, comme j'ai pu le dire, les jeunes sont encore une fois tout à fait ouverts afin de découvrir les propositions, les idées et répondre aux questions de chaque élu dans ce Conseil, quel que soit son groupe politique. Ce serait avec plaisir de pouvoir organiser des réunions, si vous le souhaitez ou si vous voulez également rencontrer les présidents, les coprésidents et la pensée de chacun. Nous avons toujours tenu notre boîte mail, notre Teams ouvert à chacun. Il en est de même pour les coprésidents. Voilà ce qu'il en est.

Monsieur le Maire : Merci de ces compléments d'information qui nous permettent de voter ce projet de délibération que je soumets à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? La gauche.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

20. **2023 DU 69 – Crèche Emeriau (15e) – Constitution d'une servitude de surplomb suite à des travaux d'isolation thermique par l'extérieur et création d'une servitude de passage avec I3F et régularisation foncière**

21. **2023 DFPE 153 – Subvention (59.500 euros) – et conventions – à 5 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique sur les 14e, 15e, 16e et 19e et sur tout Paris**

Monsieur le Maire : Il s'agit pour le 15ème de l'association CIThéA (centre d'intervention thérapeutique et d'accompagnement famille et professionnel). Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, permettez-moi simplement d'intervenir sur cette délibération car je suis extrêmement surprise de voir les dotations pour l'association CIThéA baisser de 5 000 €. Cette association, dont j'ai visité souvent les locaux en participant à plusieurs actions, organise des ateliers remarquables pour les parents et les enfants et elle ouvre ses locaux le dimanche pour favoriser ces ateliers. La baisse de dotation de 5 000 € concerne les ateliers de formation numérique aux parents, ateliers destinés à la lutte contre la précarité numérique. Quelles explications pouvez-vous donner à cette décision qui me paraît injuste ? Merci.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup pour cette association. Y a-t-il d'autres interventions ? Sinon, je passe la parole à la rapporteure, Madame DESROUSSEAUX.

Madame DESROUSSEAUX : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris et la CAF ont souhaité renforcer et rendre plus accessible l'offre d'accompagnement des parents à l'ère du numérique. Pour cela, la Direction des familles et de la petite enfance a lancé en 2022 un appel à projets « Parentalité à l'ère du numérique » pour lequel a été retenue l'association CIThéA. Très efficace et implantée dans le 15ème, l'association CIThéA a pour objet la prévention, l'accompagnement, l'évaluation, le diagnostic, l'expertise et le soin dans le champ de la protection des enfants, des adolescents, des jeunes et des jeunes adultes dans leur relation avec leur famille et avec leur environnement de vie. Un projet « Parentalité à l'ère du numérique » a été initié et conçu par l'association CIThéA. Les actions proposées s'inscrivent pleinement dans les orientations de la politique d'accompagnement des familles mise en œuvre par la Ville de Paris et présentent un intérêt local. Cependant, le montant de la subvention liée à cette délibération s'élève à 20 000 €, soit une baisse de 5 000 €. Cette subvention est issue d'un accord entre la CAF de Paris et la Ville de Paris pour un financement égal (50/50). La CAF de Paris a voté et reconduit à l'identique la subvention de 25 000 €. Une subvention de 20 000 € de la Ville de Paris ne respecte pas les engagements et la contractualisation qu'il y a euq avec la CAF de Paris. À c le numérique est indispensable. Par conséquent, je demande une augmentation de la subvention de 5 000 € pour atteindre le montant de 25 000 € prévu initialement ainsi que le dépôt d'un amendement en Conseil de Paris. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Nous proposerons au Conseil de Paris un amendement qui amènera une augmentation de 5 000 € de cette subvention. Dans l'attente, nous voterons évidemment le projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

22. 2023 DFPE 160 – Généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement et modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements

Monsieur le Maire : Madame ROLGEN a la parole.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, la situation de l'accueil des enfants en crèche est actuellement très problématique du fait du manque important de personnel et cet été, un certain nombre d'enfants de crèches a été accueilli dans un petit centre de loisirs dans les locaux de l'école 78, rue de l'Église où ils se sont mêlés à quelques enfants déjà scolarisés. Depuis la rentrée, certaines écoles maternelles accueillent de jeunes enfants relevant de toute petite section, ce qui permet un peu de soulager les crèches. De plus, dans le cadre du PEDT (projet éducatif territorial) des passerelles sont maintenant créées avec les établissements scolaires. Les parents de jeunes enfants commencent donc à être familiarisés avec le fonctionnement des écoles. Certes, le conseil des parents regroupe au sein d'une même instance consultative des parents issus de plusieurs établissements mais n'est-il pas temps de songer à développer un conseil de parents par crèche qui pourrait permettre d'échanger sur les pratiques, les besoins, etc. de la vie d'une crèche à l'image des conseils d'école dans les établissements scolaires ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas d'autres, je vais passer la parole à la rapporteure, Madame DESROUSSEAUX.

Madame DESROUSSEAUX : Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'accueil et la vie des enfants dans les établissements municipaux de la petite enfance doit faire l'objet d'un dialogue permanent entre les parents et les professionnels de ces établissements. La Ville de Paris a mis en place dès 2006 les premiers conseils de parents à titre expérimental. Le 15ème arrondissement a instauré ces conseils depuis 2010. Ils ont lieu à la mairie à raison de trois réunions annuelles. Le conseil de parents regroupe au sein d'une seule instance consultative des parents d'enfants issus de plusieurs établissements municipaux d'un arrondissement. Ses objectifs sont les suivants : expression et participation des parents au sujet de l'accueil des enfants au sein des établissements de petite enfance, circulation d'informations, échanges de pratiques entre parents et professionnels, participation au projet d'établissement, mise en œuvre de projets d'intérêt collectif entre les crèches et les autres équipements scolaires, culturels et de loisirs, notamment la Passerelle crèche école maternelle, favorisation des échanges et de l'entraide entre parents. Il faut souligner cependant que les cafés parents organisés dans la majorité des crèches sont déjà des lieux d'échanges constructifs pour parents et professionnels. Auparavant réservés aux établissements municipaux en régie, les établissements en gestion déléguée seront également concernés par la mise en place des conseils de parents. À noter également la généralisation du volontariat pour les parents référents de chaque crèche et l'élection du ou de la présidente en conseil de parents. Auparavant, l'élection des parents référents au sein des établissements se tenait en amont du conseil. Autre nouveauté de cette délibération, la proposition de mettre en place un conseil d'établissement qui réunit les parents d'un même établissement municipal, ceci afin de permettre aux parents d'échanger sur les projets et questions liés à la crèche de leurs enfants.

Dans la continuité de l'intervention de Madame ROLGEN, je souhaite cependant nuancer mon propos en précisant que le conseil d'école est une institution qui libère trois heures par trimestre pour les directrices et enseignants participants, ce qui ne semble pas prévu pour les directrices de crèche. Par conséquent, au regard du temps qui sera nécessaire aux responsables des structures petite enfance pour préparer leurs interventions, j'espère vivement que pour la bonne tenue de ces conseils de parents et d'établissement, nos crèches auront avant toute instance consultative les effectifs de professionnels nécessaires pour faire fonctionner leur structure. Ceci me semble dans ce contexte difficile de pénurie la priorité absolue. Les trames des règlements intérieurs des conseils de parents et des conseils d'établissement de la petite enfance jointes au projet de délibération ne sont pas votées. Elles sont proposées à titre informatif et sont modulables pour chaque arrondissement. Nous émettons un avis favorable pour le vote de cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Il s'agit d'un sujet auquel je me suis attaché depuis mon premier mandat puisque dès 2008, j'ai fait en sorte que cet arrondissement soit le premier dans l'Ouest parisien, voire le seul, à mettre en place des conseils de parents dans les crèches, ce qui est arrivé en 2009–2010 à titre expérimental. Depuis, je dois dire, pour participer à nombre d'entre eux en présence de mon Adjointe, que je trouve que cela est d'extrêmement haute tenue et est très positif puisqu'il y a des sujets très concrets et très importants qui ont été débattus dans ce conseil de parents d'arrondissement (l'hygiène dans les crèches, la santé, l'environnement, l'alimentation, l'organisation du fonctionnement des crèches sur lequel s'interrogent plus que jamais les parents, la qualité

de l'air, la température, l'accueil des enfants en situation de handicap, lisibilité de la facturation, la préoccupation des parents en raison des mouvements de grève, la mise en place d'un service minimum, etc.). Tout ceci a été débattu dans les multiples conseils de parents qui se sont déroulés depuis lors et que j'avais souhaité mettre en place dans le cadre des mesures prises par la municipalité du 15ème depuis 2008 visant à renforcer les instruments de démocratie locale, associer le plus possible l'ensemble des habitants de l'arrondissement aux débats et aux décisions sur les sujets d'intérêt local. Évidemment, le conseil des parents participait, même s'il s'agissait d'une innovation qui n'avait pas été retenue dans tous les arrondissements, de cette dynamique démocratique au même titre que les conseils de quartier, le conseil de la jeunesse que nous avons évoqué, que les commissions d'attribution de logements, des places de crèches, de relations scolaires, comité vélo, budget participatif, etc. Ce conseil de parents a vraiment permis la mise en œuvre de projets d'intérêt collectif et il permet des échanges très productifs entre parents et professionnels sans, bien sûr, exercer en aucun cas une tutelle sur les responsables d'établissement et son rôle ne se substitue pas à celui de l'équipe.

Je dois dire également, comme vous l'avez dit, qu'il ne suffit pas d'établir ou d'améliorer encore la démocratie participative dans chacun des établissements de la petite enfance mais il s'agit d'avoir les moyens de les faire fonctionner. Je me souviens que pendant des années, je me suis battu pour obtenir la construction d'établissements de la petite enfance dans le 15ème et nous en avons obtenu pas mal. Je remercie la Ville pour les efforts fournis à ma demande pour augmenter les capacités en termes de nombre de berceaux dans le 15ème où 85 % des femmes travaillent. Toutefois, aujourd'hui, ce n'est plus le sujet. Nous avons d'ailleurs des crèches qui sont encore en construction. Le problème sera de les équiper avec des personnels susceptibles de les faire fonctionner. C'est là que le bât blesse puisqu'il faut bien dire les chiffres tels qu'ils sont : ce sont, aujourd'hui, environ 800 berceaux dans l'arrondissement qui sont gelés par déficit de personnel parce qu'il nous manque 100, 130 auxiliaires de puériculture – ce qui est considérable – non pas par insuffisance de crédits mais par difficultés de recrutement. Un effort maximal a été fait pendant cette rentrée et pendant les vacances et je pense que nous aurons – je parle sous le contrôle de mon Adjointe – une augmentation des capacités d'ouverture de crèches et de sections dans les semaines à venir par une augmentation du nombre de personnel. Nous sommes encore tout de même loin du compte et il s'agit évidemment d'un lourd handicap pour les familles du 15ème. Nous ne pouvons satisfaire qu'une famille sur cinq, six, sept. Nous n'avons jamais attribué aussi peu de berceaux qu'aujourd'hui dans les commissions d'attribution municipales. Il y a là vraiment un effort gigantesque à fournir. La Ville essaye de régler la situation de façon à permettre aux familles du 15ème de bénéficier d'accueils pour leurs enfants. Il s'agit donc d'une innovation importante aujourd'hui qui permettra d'ailleurs, je pense aussi, aux parents de dire ce qu'ils en pensent dans chaque établissement. Je soumets ce projet de délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

23. Communication sur la rentrée scolaire 2023

Monsieur le Maire : Il aura trois communications de Chantal ROLGEN, Inès de RAGUENEL et François CONNAULT. Chantal ROLGEN, Adjointe chargée de l'éducation, vous avez la parole.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, ce premier Conseil d'arrondissement de l'année est une nouvelle fois l'occasion de faire un bilan de la rentrée scolaire dans le 15ème. Rentrée marquée cette année comme dans tout Paris par un nombre important de fermetures de classes : 173 sur Paris. Cette ville a perdu près de 14 000 élèves entre 2019 et 2022 et près de 3 000 en moins sont annoncés à cette rentrée. Le 15ème ne fait pas exception à cette règle et a vu la fermeture de 16 classes. Ce chiffre aurait pu être encore plus élevé si nous n'avions pas défendu ardemment certaines écoles au profil difficile et pour lesquelles nous avons été entendus par le rectorat. Au tout dernier moment a été annulée la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Miollis après de multiples contacts et réunions. Les fermetures ont touché les élémentaires Cardinal-Amette, Cherbourg, Dupleix, 146 Félix-Faure, Fondary, 27 Olivier-de-Serres, 195 Saint-Charles et 11 Vigée-Lebrun. En ce qui concerne les écoles maternelles, fermeture sur Aristide-Maillol, Balard, Cardinal-Amette, Convention, Emeriau, Fédération, Sextius-Michel, Jongkind, Varet. À noter que toutes ces écoles qui ont connu des fermetures ont cependant maintenu les grandes sections CP et CE1 à 24 élèves par classe. Seize fermetures, certes, mais aussi sept ouvertures : deux à Amiral-Roussin élémentaire, une à Gutenberg maternelle, une à Lacordaire maternelle, une à Brancion maternelle dans le cadre de l'école située en réseau d'éducation prioritaire avec des grandes sections à 12, deux ouvertures de classes spécialisées dont une UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) absolument nécessaire dans cet arrondissement qui reçoit beaucoup d'enfants ne maîtrisant pas la langue française ; enfants d'ailleurs qui n'habitent pas toujours le 15ème mais y sont inscrits par des adresses administratives ou des adresses en accueil de jour dans un établissement. Ouverture aussi d'une UEEA (unité d'enseignement en élémentaire pour les enfants porteurs de troubles autistiques) à l'élémentaire 50 Gutenberg. Cette ouverture est une excellente nouvelle car elle fait suite à celle, l'année précédente, de la classe maternelle pour enfants à spectre autistique au 72 Gutenberg. Nous sommes vraiment ravis d'avoir été entendus par les autorités académiques sur la nécessité de cette ouverture qui permet aux parents de ces enfants d'avoir une continuité pédagogique et de ne pas se retrouver sans établissement à la sortie de l'école maternelle.

Les 58 écoles publiques du 15ème ont vu l'arrivée de nouveaux directeurs dans huit établissements : nouvelle direction sur les élémentaires Cherbourg, François-Coppée, 50 Gutenberg, Saïda et sur les maternelles Émile-Zola, Miollis, Théodore-Deck et Morillons. La directrice de la maternelle Lacordaire est à titre temporaire en attendant le retour de la directrice titulaire. En ce qui concerne les écoles privées, pas de changement de direction. Si les effectifs des écoles privées sont toujours chargés, elles ont subi, elles aussi, le départ de nombreuses familles mais les listes d'attente sont importantes et comblent ces départs.

En ce qui concerne les nouveautés pédagogiques des écoles, nous avons maintenant deux groupes scolaires labellisés bilingue anglais (Amiral-Roussin et Mademoiselle en élémentaire et en maternelle), une école renforcée anglais à François-Coppée maternelle et une anglais-italien à Dombasle. Bien sûr, ces dispositifs labellisés langue renforcent l'attractivité des écoles. D'autres sont labélisées éducation développement durable au 11 Vigée-Lebrun ou au numérique au 56 Félix-Faure mais l'attrait pour les familles est vraiment l'apprentissage des langues. Il me paraît important que ces dispositifs soient étendus à toutes les écoles car nous allons avoir à faire face à des demandes de dérogation de familles vers des écoles très attractives au détriment d'autres qui n'ont pas ces dispositifs. Certes, les écoles sont décisionnaires de ces choix mais peut-être faut-il

augmenter la formation ou les moyens pour que toutes disposent de la même offre. Ce sentiment d'école différente qui peut être un plus si tous les établissements ont la possibilité de faire des choix ne va d'ailleurs que s'accentuer avec d'autres dispositifs expérimentaux. Ainsi, une maternelle du 15ème (Saïda) fait partie des 10 écoles de Paris intégrant la démarche innovante Cap maternelle. Cette initiative portée conjointement par l'académie de Paris et la Ville de Paris vise à améliorer, en impliquant tous les acteurs de la vie scolaire, de meilleures conditions de bien-être et d'apprentissage. Les réflexions porteront sur le temps de l'enfant. Permettez-moi de dire enfin sur l'organisation de l'école et l'utilisation du bâtiment que les Mairies d'arrondissement seront des partenaires à part entière et d'ailleurs un séminaire nous réunira mercredi prochain afin d'envisager réflexions et actions à mener. D'autres écoles feront partie du dispositif « Notre école, faisons-la ensemble » dans le cadre du conseil national de la refondation, donc sous la responsabilité de l'académie de Paris. Ainsi l'école élémentaire Gutenberg travaillera sur une action intitulée Vers une pédagogie collaborative et différenciée visant à l'inclusion et à l'accompagnement de parcours individuels. En ce qui concerne l'école Corbon, projet d'éducation au développement durable et mise en place d'ateliers théâtre visant à favoriser l'aisance à l'oral. Le groupe Brancion est inscrit dans un programme de cité scolaire avec le 14ème. Le 15ème ne peut que se réjouir de tous ces projets mais il me paraît vraiment souhaitable que toutes les écoles soient encouragées au plus vite à être partenaires de ces projets car des sommes sont allouées pour la réalisation de ces actions et nous ne pouvons accroître les différences entre les écoles publiques.

Pour que ces projets puissent être menés à bien par les écoles, il faut aussi des établissements où tous les personnels sont nommés, formés et stabilisés afin que les équipes se connaissent et puissent élaborer des projets avec toute la connaissance du terrain nécessaire. La rentrée scolaire sur le plan présence des personnels semblait s'être relativement bien passée mais le rectorat a fait de multiples changements sur les compléments de mi-temps, de quart-temps, sur les décharges de directrices qui ont quatre classes. Certaines écoles ont vécu des jours chaotiques telle que la maternelle Miollis où il y a déjà eu cinq enseignants depuis la rentrée dans la classe de moyens-grands, la sixième est apparemment nommée ce matin et arrivée. Les parents sont également fort mécontents du remplacement de certains congés de maladie où chaque jour l'enseignant change. Alors oui, un enseignant devant chaque classe mais un enseignant stable qui va appliquer le programme du niveau de la classe avec une connaissance du besoin des élèves et non pas un enseignant différent qui arrive chaque matin. L'école ne doit pas seulement accueillir les enfants, elle doit remplir sa mission de transmission des savoirs. Espérons que la suppression des postes lors de la carte scolaire entraînera une augmentation des remplaçants et permettra de pourvoir aux absences lorsque les congés de maladie se font plus nombreux. L'année dernière a été particulièrement désastreuse sur ce plan.

En ce qui concerne les AESH (accompagnement des élèves en situation de handicap), il en manque encore un certain nombre. Il sera nécessaire de faire d'ici quelques jours un point plus précis concernant les heures de AESH attribuées par la MDPH aux élèves et la réalité du terrain. Je rappelle qu'en plus de l'inclusion des enfants porteurs d'un handicap dans les classes dites normales et l'UEEA, les élèves d'âge élémentaire sont aussi accueillis dans le 15ème dans trois Ulis (unités localisées pour l'inclusion scolaire). Les élèves d'Ulis sont accueillis avec des protocoles signés par des centres référents ou des médecins. J'espère d'ailleurs que la situation de la médecine scolaire à Paris va s'améliorer. Nous ne pouvons continuer à accueillir autant d'enfants en situation précaire (centres d'hébergement

d'urgence, accueils de jour, adresses administratives) sans que le nombre de médecins soit revu pour le 15ème: deux titulaires et un officiant pour des urgences. Quant aux assistantes sociales, reconnaissons que la situation semble, apparemment, s'améliorer puisque chaque école a vu la nomination d'une assistante sociale. Elles sont au nombre de 10 pour le 15ème.

L'ensemble de ces personnels aura un rôle important, chacun dans sa spécificité, dans la lutte aussi contre le harcèlement. Il était temps que ce phénomène soit enfin une priorité. Ce problème doit être traité avec beaucoup d'attention, de discernement et doit faire l'objet de formations auprès de tout le personnel et des parents. Certes l'exclusion de l'enfant harceleur est un progrès pour les familles des enfants harcelés mais assurons-nous qu'il n'ira pas harceler ailleurs ni que ses copains restés dans l'école poursuivront leur attitude destructrice. Je crois que la volonté du ministre de travailler sur le repérage de signaux faibles à destination des parents, enseignants, etc. est une excellente décision car il pourrait éviter bien des drames quand la situation devient invivable. Espérons aussi que le rectorat réussira à couvrir tous les postes de RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) dont les écoles ont tellement besoin et qui pourront ainsi aider élèves et personnels dans l'appréciation de ces situations.

En ce qui concerne le personnel technique des écoles, ATEM et ATSEM, il y a eu un petit recrutement supplémentaire mais qui ne pourra malheureusement pas créer une brigade de remplacement car le personnel a tout de suite été affecté sur des absences. Certaines absences longues n'ont pu être remplacées et ainsi il y a des manques d'ATSEM surtout sur les maternelles Morillons, Émile-Zola, Saïda, Cardinal-Amette et Volontaires.

Autre personnel concerné par les absences : les animateurs du périscolaire. Selon la CASPE, il y a de grosses difficultés de recrutement actuellement et de fidélisation des animateurs recrutés. Actuellement, il y a 66 postes d'animateurs non pourvus sur le temps du midi et 44 pour les centres de loisirs du mercredi. De nombreux REV (responsables éducatifs Ville) nouveaux arrivent sur les écoles ou ont permuté. Si nous voulons un travail de partenariat de qualité en lien avec le scolaire dans le cadre du PEDT ou autre, il est absolument nécessaire que des personnels d'animation soient recrutés, formés et fidélisés sur les écoles.

Abordons maintenant les travaux. De nombreux travaux ont été effectués dans les écoles cette année, ce qui a occasionné un nombre restreint d'ouvertures de centres de loisirs, ces travaux n'étant pas compatibles avec la présence d'élèves dans les établissements. Évoquons tout d'abord les deux nouvelles cours oasis en élémentaire Gutenberg et à la maternelle Zola. Nous en sommes donc à la réalisation de sept cours oasis. Certes, il s'agit de belles réalisations qui évoluent chaque année. Cette année, il est à noter des surfaces importantes de copeaux et il est absolument nécessaire que des marchés soient créés par la Ville de Paris car l'entretien de ces cours va être extrêmement coûteux. Il est aussi absolument nécessaire que l'utilisation et l'entretien de ces cours fassent l'objet d'une charte et que le personnel de service soit bien formé car des cours oasis avec de nombreuses surfaces en copeaux demandent bien plus d'entretien que les autres cours. Avec les quatre prévues en 2024, financées sur le budget participatif, et la cour de la maternelle Cépré, le 15ème aura donc 12 cours oasis. Il s'agit d'une réussite mais attention aux dégradations de ces cours qui s'usent beaucoup plus rapidement que les autres. Le sol de la maternelle Amiral-Roussin a déjà dû être refait. Beaucoup de travaux aussi sur Lacordaire maternelle, dangereuse à cause de matériaux pas très adaptés, en particulier les gabions.

Avant la semaine de la rentrée, nous avons visité avec Monsieur le Maire les chantiers d'école dont beaucoup n'étaient pas terminés, en particulier la maternelle Théodore-Deck, les réfectoires du groupe Saint-Lambert, les menuiseries de la maternelle Brancion. Merci à la SLA d'avoir pu terminer les chantiers pour la veille de la rentrée. Le plan climat a permis de commencer les isolations thermiques des façades de la maternelle Lacordaire et de la maternelle Procession, travaux qui s'étaleront sur trois ans tout comme ceux de restructuration du groupe Brancion. À noter aussi la réussite du ravalement de l'école Miollis. Il serait souhaitable que des projets de réhabilitation de toilettes soient envisagés rapidement dans de nombreuses écoles sans attendre le budget participatif. Il s'agit de travaux de toute première importance qui ne doivent pas dépendre du vote des habitants. Cette année, deux projets du budget participatif concernent les écoles : plus de numérique dans les écoles et réinventer la cour de la maternelle Saïda. Le projet pour le numérique est vraiment très attendu par les écoles. Celles de Paris sont complètement sous-équipées en matériel nouvelle technologie et, là encore, je trouve dommage que nous soyons obligés de passer par le budget participatif pour obtenir ce qui est maintenant du matériel indispensable dans les écoles.

Un autre sujet préoccupant est la tenue des points écoles. Avec mon collègue Jean-Yves PINET, nous devons constater que 13 points écoles ne sont pas pourvus faute de personnel – en réalité, 15 si la police municipale n'en occupait pas deux – dont certains très importants comme Blomet-Volontaires. Des campagnes de recrutement sont lancées pour essayer de mobiliser des personnes souhaitant faire quelques moments de présence par jour pour assurer la sécurité des enfants.

En ce qui concerne les projets de la Mairie du 15ème en lien avec les écoles, nous poursuivrons avec mon collègue en charge de la culture l'opération Enlivrez-moi où est délivré le prix littéraire jeunesse. Cette opération permet aux écoles volontaires de plus en plus nombreuses de recevoir des lots de livres, de les lire, de les juger et d'argumenter pour un vote final qui décidera du prix jeunesse, distinction remise lors d'une magnifique cérémonie en salle des fêtes regroupant plus de 300 enfants. Nous espérons aussi, avec Frédéric JACQUOT, pouvoir offrir comme l'année dernière des spectacles musicaux de qualité. Les écoles sont aussi de plus en plus demandeuses de participation aux cérémonies commémoratives. Nous y travaillons avec ma collègue Clotilde DEROUARD. Nous sensibiliserons la participation des élèves au forum du handicap avec Louisa FERHAT et au forum de la famille avec Charlotte DESROUSSEAUX et Inès de RAGUENEL.

Monsieur le Maire : Les élèves méritants.

Madame ROLGEN : Ah oui. Il y aura aussi, bien évidemment, la reconduite des élèves méritants qui ont vu la participation de très nombreuses écoles l'année dernière.

Enfin, comment ne pas évoquer les Jeux olympiques pour lesquels les écoles sont complètement mobilisées avec le label Génération 2024. Nombre d'écoles ont développé des projets structurants avec les clubs sportifs du 15ème, comme l'ont déjà évoqué Ozlem ORAKCI et Valentin ROUFFIAC ; actions que nous soutenons. Celles-ci permettent également de rencontrer des sportifs de haut niveau qui donneront aux élèves le goût de l'activité physique et du dépassement de soi. Le 15ème est également très fier de voir dans le cadre de ces JO la création d'un dojo à l'école 11 Vigée-Lebrun. Une somme de 33 410 € a été allouée pour cette création. Neuf écoles dans Paris ont vu ce projet aboutir. Je dois adresser un remerciement aux professeurs d'éducation physique du lycée professionnel Beaugrenelle qui nous ont bien aidés dans cette démarche. Toujours dans le cadre des

Jeux olympiques, les REV travailleront avec les centres de loisirs d'été à la réalisation de diverses manifestations qui pourront, par exemple, se produire sur le parvis de la mairie pendant les Jeux et ceci en partenariat avec les élus en charge de ces délégations. Voilà donc une nouvelle année avec plein de projets qui ne peuvent aboutir que grâce à la collaboration de tous.

Pour terminer, comme d'habitude, je souhaite adresser mes plus vifs remerciements à tous les partenaires qui œuvrent dans les écoles pour le développement des savoirs et du bien-être des élèves qui leur sont confiés. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci pour cette présentation exhaustive de la rentrée scolaire qui mérite des applaudissements nourris aussi bien pour l'intervention qui est la vôtre que pour la réussite de cette rentrée scolaire dans le 15ème. La parole est à Madame Inès de RAGUENEL pour le secondaire.

Madame de RAGUENEL : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, comme il est d'usage dans le secondaire aussi, nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux principaux, proviseurs ainsi qu'à leurs adjoints qui ont pris leurs nouvelles fonctions à la rentrée 2023 dans le 15ème. Il s'agit de Monsieur DULOQUIN au collège Citroën, Madame ROL et son adjointe Madame MOUÉLLÉ au collège Apollinaire, Monsieur BOBKIEWICZ, le nouveau proviseur de Buffon, Madame ALI-CHERIF, anciennement à Duhamel, est devenue nouvelle proviseure adjointe de Louis-Armand et Madame METENIER qui était donc principale à Citroën est devenue proviseure à Camille-Sée.

Un des constats bien désolant à cette rentrée, tout comme le disait Madame ROLGEN, est la baisse continue du nombre d'élèves dans le secondaire. Au niveau parisien, ce sont 2 300 élèves de moins et 182 postes supprimés dans le second degré. Dans le 15ème, ce sont trois classes fermées dans les collèges, trois au lieu de quatre annoncées puisque nous avons réussi à maintenir une classe à Duhamel. Il n'en reste pas moins que c'est la première année où nous sommes confrontés à des fermetures dans le secondaire dans le 15ème. Que fait la Mairie de Paris pour empêcher la fuite des familles ? Nous nous posons toujours la question. Comme chaque année, nous continuons à demander des actions incitatives avec le Maire malgré le silence de Madame HIDALGO qui persiste à rejeter la faute sur les autres, comme d'habitude.

La réalité, c'est que depuis cinq ans, les dépenses d'investissement dans les établissements scolaires ont diminué de près de 44 % et même de 51 % dans les collèges. Ce sont 55 millions d'euros non investis pour les enfants. Ce sont autant de travaux d'entretien, de fourniture d'équipements et d'opérations de rénovation non effectués. Or le bien-être des élèves à l'école et leur réussite passent nécessairement par un cadre de vie de qualité et donc de bonnes conditions de travail. Les quelques travaux prévus cet été ont toutefois été réalisés : le grand chantier de rénovation de la cour du collège Apollinaire est lancé, projet que nous avons soutenu avec le Maire déjà depuis trois ans. Nous continuerons donc à demander aussi cette année le financement d'un projet ambitieux de rénovation du collège Modigliani, notamment pour son réfectoire, sa cour et sa salle de dessin.

Si très peu de professeurs manquaient à cette rentrée dans les collèges et les lycées chez nous, nous pouvons regretter tout de même une problématique récurrente, celle du déficit d'heures d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Beaucoup d'autres sujets pourraient encore être abordés tant l'Éducation nationale et l'école, comme vous le savez, connaissent des difficultés : le niveau des élèves, la sectorisation absurde imposée par la Ville de Paris, l'aide aux devoirs, les fameux devoirs faits, ou encore les problèmes liés au respect de la laïcité. Je vais plutôt m'attarder sur un point qui a beaucoup mobilisé ces derniers mois le Maire, Chantal ROLGEN et moi-même : il s'agit de la question du harcèlement scolaire. Le nombre de signalements porté à notre connaissance par les familles a particulièrement augmenté l'année dernière. Il est devenu le premier sujet de sollicitations et de demandes d'interventions en ce qui concerne ma délégation. Après la médiatisation de plusieurs drames ces derniers mois, nous avons appris ce nouveau drame, celui du jeune Nicolas à Poissy, il y a quelques jours et tout le monde semble prendre ou reprendre conscience de l'importance du harcèlement scolaire. Le gouvernement et le ministre de l'Éducation nationale tentent naturellement d'y apporter des réponses. Il y a eu la réponse législative d'abord avec la loi du 2 mars 2022 qui reconnaît le phénomène comme un délit mais la définition – vous l'imaginez bien – parfois floue du harcèlement s'est confrontée à la multitude des cas particuliers ; des cas parfois très clairs par la violence infligée et d'autres plus insidieux pour lesquels la preuve du délit est très compliquée à apporter. La réponse donnée aux familles dans l'urgence en est d'autant plus complexe qu'il peut, bien sûr, y avoir des abus, des harcelés qui n'en sont pas réellement et des parents qui invoquent le harcèlement pour changer leur enfant d'établissement. Sur le volet prévention, celui-ci s'est renforcé également. C'est le programme pHARe qui prévoit la nomination de référents académiques ou départementaux, la formation du personnel et l'extension, cette année, du programme aux lycées. Cependant, ce programme, il faut le dire pour le 15ème est loin d'être opérationnel. Une fois les référents désignés, un certain nombre de principaux – et je ne citerai pas les établissements – attendent toujours à cause de la lenteur de l'administration que les programmes arrivent dans leur établissement et donc de pouvoir les mettre en œuvre. Aujourd'hui, le ministre nous a promis un audit, a reçu tous les recteurs d'académie en réaction au courrier honteux envoyé par l'académie de Versailles aux parents du jeune Nicolas. Quelle est la réalité des faits chez nous dans le 15ème avec l'académie de Paris ? La vérité, c'est que beaucoup de courriers que nous avons envoyés aux services compétents ces derniers mois concernant des situations rapportées par des familles du 15ème sont restés sans réponse ; véritablement sans réponse. Trop de cris d'alerte envoyés par les familles elles-mêmes ont reçu des réponses administratives hâtives, minimisant souvent les faits rapportés. Certaines familles attendent toujours depuis plusieurs mois un simple accusé de réception de la part du rectorat. Ce que l'administration se permet de faire ne serait jamais toléré de la part d'un élu envers ses administrés. Cela est d'autant plus inacceptable qu'ils sont de plus en plus saisis par ces cas de harcèlements qui peuvent conduire à des drames, comme nous l'avons vu, épouvantables.

Avec le Maire, Philippe GOUJON, nous continuerons donc à soutenir les familles qui font face à un cas de harcèlement scolaire dans les établissements du 15ème toujours en lien direct avec les chefs d'établissement mais nous demandons à chacun de prendre ses responsabilités : à la Ville de Paris pour qu'elle se donne les moyens de restaurer un climat de sécurité autour des établissements, qu'elle ne prive évidemment pas certaines associations de locaux qui ont une mission essentielle pour les victimes – je pense

évidemment à Marion main tendue – et nous demandons également à l'académie qu'elle traite tout simplement ces dossiers et qu'elle entende les familles. Merci.

Monsieur le Maire : Merci de votre communication et surtout d'avoir insisté particulièrement sur un sujet qui nous préoccupe beaucoup et pas seulement en fonction de l'actualité, même si celle-ci est très chargée, c'est-à-dire le harcèlement scolaire sur lequel nous prenons des initiatives avec le rectorat.

La parole, maintenant, est à Monsieur CONNAULT, pour la Caisse des écoles.

Monsieur CONNAULT : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, le 4 septembre n'était pas à proprement parler une rentrée pour la Caisse des écoles puisqu'elle a poursuivi son activité pendant tout l'été, certes en effectif plus restreint mais aussi avec des contraintes particulières liées aux travaux réalisés dans les écoles et dont ma collègue Chantal ROLGEN a parlé tout à l'heure. Ces travaux ne concernaient certes pas toujours les locaux mis à la disposition de la Caisse des écoles mais ils ont eu des conséquences sur la disponibilité des lieux et l'organisation de la préparation des repas et des pique-niques même si, globalement, il faut le souligner, les choses se sont plutôt bien passées, conformément au planning qui avait été annoncé. Ce sont 26 centres de loisirs qui ont pu être ouverts cet été, conduisant à servir environ 2 000 repas par jour en juillet et 1 300 en août contre environ 11 000 en période scolaire. Ces chiffres correspondent à la baisse de 10 % des effectifs constatée dans le primaire d'une année sur l'autre, s'ajoutant d'ailleurs à la baisse du même ordre déjà évoquée lors de la rentrée 2022.

Concernant les effectifs de la Caisse des écoles, ils sont de 234 agents. Les absences la semaine de la rentrée se sont élevées à 53 (le lundi 4 septembre) et à environ 40 agents par jour le reste de la semaine ; 30 % de ces absences pour des congés maternité, congés parentaux, arrêts maladie et pour les 70 % restants les vérifications sont en cours afin d'obtenir les justificatifs de ces absences imprévues qui ont contribué à pénaliser la préparation et l'organisation des repas et à devoir recourir à plus d'intérim que souhaité.

Les nouveautés pour cette année scolaire 2023–2024 sont, d'une part, l'intégration d'un nouveau collège (le collège André-Citroën) et d'autre part l'obligation de préparer un deuxième repas végétarien par semaine. La commission des menus qui se réunit régulièrement en présence de représentants des cantinières, des familles, des élèves, des diététiciens, veille à élaborer des recettes qui concilient les divers impératifs en termes d'équilibre des repas, de qualité et de provenance des denrées qui doivent être bios ou labellisées, produites localement ainsi qu'une meilleure attractivité des plats car, spontanément, les enfants ne sont pas toujours séduits par les plats végétariens et il faut aider ces innovations à trouver leur public afin que les enfants aient au moins envie de goûter les plats. Pour mémoire, il faudra en plus, à partir de 2025, qu'il y ait chaque jour une proposition alternative végétarienne avec toutes les difficultés que cela va poser. La lutte contre le gaspillage – autre ardente obligation de la Caisse des écoles – va en effet se concilier difficilement avec le double choix proposé aux enfants qui se détermineront le jour même dans des proportions non prévisibles. Il faudra également trouver des fournisseurs locaux de denrées conformes au plan d'alimentation durable, en quantité suffisante et ce cumul d'incertitudes explique en partie le délai laissé pour l'entrée en vigueur de cette option. L'autre explication tient à des considérations budgétaires car les critères que devront remplir les denrées utilisées vont se traduire par une augmentation des coûts.

La question budgétaire sera d'ailleurs un des sujets de la fin d'année car la subvention que verse la Ville pour contribuer à l'équilibre du budget des Caisses des écoles, selon les critères habituels, n'est plus suffisante depuis ces dernières années et nécessite des subventions complémentaires exceptionnelles qui ne sont pas non plus à la hauteur des besoins. La Ville explique, certes, que son budget doit tenir compte des diverses crises (sanitaire, climatique, géopolitique), du contexte économique difficile et inflationniste avec des augmentations des marchés publics, des fluides, du point d'indice, du SMIC, des grilles de rémunération, etc. Cependant, les Caisses des écoles sont, elles-mêmes, confrontées à ces difficultés et l'insuffisance de subventions d'un exercice se traduit par des reports de paiement des factures sur l'exercice suivant et le cumul de ces reports conduit à ce que les besoins de trésorerie augmentent. Nous aurons d'ailleurs tout à l'heure à nous prononcer sur une délibération portant sur la subvention exceptionnelle que la Ville pourra verser à la Caisse des écoles du 15ème.

Je terminerai en évoquant le traditionnel forum du goût qui aura lieu le samedi 7 octobre précédant la semaine du goût ainsi que la poursuite, cette année, des portes ouvertes dans les différentes écoles qui permettent aux parents et parfois même aux grands-parents de partager le repas avec leurs enfants, de visiter la cuisine et de rencontrer les cantinières. Ces portes ouvertes rencontrent toujours un vif succès et nous espérons qu'il n'y aura pas de nouvelles contraintes sanitaires qui viendraient les perturber. Les calendriers de ces portes ouvertes figurent dans la gazette de la Caisse des écoles ainsi que sur son site. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Maire : Merci de cette intervention et j'en profite pour remercier vraiment la Mairie de Paris d'avoir répondu favorablement à chacune de nos demandes de subvention exceptionnelle, même si celle-ci est arrivée assez tard et que nous avons dû procéder à une deuxième procédure d'urgence. Cela est néanmoins une somme qui nous permettra de tenir les objectifs que nous nous étions fixés à partir du moment où il a été décidé de ne pas augmenter la contribution des parents depuis maintenant 7 ans que les tarifs sont gelés concernant les coûts des repas à la Caisse des écoles.

Les trois communications étant achevées, il y a maintenant, sans doute, des prises de parole des uns et des autres concernant la rentrée scolaire qui, somme toute, s'est bien passée dans le 15ème. Je voudrais, pour ma part, remercier tout particulièrement le DASEN (le directeur des services académiques) Monsieur DESTRES, d'autant plus que celui-ci m'a annoncé cet après-midi qu'il quittait ses fonctions et que la collaboration que nous avons eue avec lui – je parle sous le contrôle de mes collègues – a été parfaite et nous a permis de traverser ces années difficiles en matière de politique éducative de la meilleure façon possible. Je tenais vraiment à lui rendre hommage publiquement.

Y a-t-il des interventions, mes chers collègues, sur la rentrée scolaire ou êtes-vous suffisamment informés ? S'il n'y a pas d'intervention, nous allons, comme il s'agit d'une communication, non pas la voter mais passer aux délibérations suivantes.

24. 2023 DASCO 79 – Collèges publics – Dotations complémentaires de fonctionnement (1 431 520 euros), subventions d'équipement (57 230 euros) et subventions pour travaux (197 257 euros)

Monsieur le Maire : Cela concerne un certain nombre d'établissements : André-Citroën pour 3 350 €, Claude-Debussy pour 2 174 €. Il y en a pour tous les établissements, donc je ne vais pas tous les citer. Il y a de nombreuses subventions.

25. 2023 DASCO 83 – Caisse des écoles (15ème) – Subvention d'investissement (11 918,31 euros) au titre de la restauration scolaire du collège André CITROEN

Monsieur le Maire : Il s'agit de la remise en état de la cuisine du collège André-Citroën dont la prise en charge par la Caisse des écoles vient d'intervenir à cette rentrée.

26. 2023 DASCO 84 – Collèges publics autonomes – Dotations initiales de fonctionnement 2024 (10 757 109 euros)

Monsieur le Maire : Il y a des subventions pour les collèges du 15ème.

27. 2023 DASCO 85 – Collèges publics imbriqués avec un lycée – Dotations initiales de fonctionnement 2024 (2 738 585 euros)

Monsieur le Maire : Il s'agit de dotations initiales, notamment pour Buffon pour 121 588 € et Camille-Sée pour 144 275 €.

Je vous propose d'examiner de façon groupée les trois délibérations qui suivent.

28. 2023 DASCO 93 – collèges publics parisiens – Modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics

29. 2023 DASCO 94 – Dotations de la Ville de Paris (1 402 000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics

30. 2023 DASCO 95 – collèges publics parisiens – Dotations (662 347 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics

Monsieur le Maire : Madame ROLGEN a la parole.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, auparavant les modalités d'attribution des dotations aux collèges étaient modulées selon le groupe d'appartenance de ce collège avec un soutien particulier pour ceux situés en REP, en REP+ et en Segpa. Or il est prévu dans cette délibération de faire évoluer les dotations pour les actions éducatives en fonction de l'IPS (indice de position sociale) de l'enfant, ce qui va entraîner de nettes variations dans les dotations des collèges. Les dotations aux collèges étant déjà un sujet sensible, car les établissements étaient rarement contents de la catégorie à laquelle ils appartenaient, je voudrais savoir si cet ajout de l'IPS de 30 % dans le financement des actions éducatives est un plus pour les élèves des collèges du 15ème. Rappelons qu'aucun collège du 15ème n'est en REP. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Je donne la parole à Madame de RAGUENEL sur ces trois délibérations.

Madame de RAGUENEL : Merci Monsieur le Maire. La DASCO 93 est, comme Chantal ROLGEN l'a dit, une délibération qui vise à faire évoluer les modalités d'attribution des dotations pour les actions éducatives spécifiquement dans les collèges. Nous voterons contre cette délibération pour la raison suivante : en adoptant l'indicateur forfait éducatif à l'élève, la Ville décide d'intégrer l'indice de position sociale (IPS) dans le calcul du montant attribué à chaque action éducative. Déjà en 2020, la réforme du forfait éducatif avait mis en place la modulation des financements selon ces mêmes critères sociaux. Nous avions

alors dénoncé en Conseil de Paris cette vision purement idéologique de l'école. Un exemple local : l'école Saint-Jean-de-Dieu accueillant gratuitement des élèves porteurs de handicaps dans le 15ème avait perdu à ce moment-là 50 % de sa dotation de la part de la Ville.

En quelques mots, je vais vous expliquer comment est calculé l'IPS pour que vous compreniez notre vive opposition. L'IPS d'un établissement, c'est l'IPS moyen de l'ensemble des élèves dans un établissement. Comment est fixé l'IPS d'un élève ? Chaque élève obtient un certain nombre de points en fonction de la situation professionnelle de ses parents et donc, concrètement, de la case cochée par les parents lorsqu'ils doivent remplir le dossier d'inscription de leur enfant à l'école. Plus le métier sera proche des catégories CSP+, plus l'élève obtient des points, gonflant l'IPS par là même du collège qui aura d'autant moins de chances de bénéficier de financements pour les actions éducatives. Cette vision est encore plus caricaturale. Je vous donne un exemple : savez-vous qu'avec un parent enseignant, l'élève obtient un grand nombre de points, à peu près comparable à un parent cadre supérieur dans le privé alors même que – nous le savons bien – le salaire de l'enseignant en est bien loin. Le nombre de points diffère aussi si tel métier est exercé par le père ou par la mère. L'élève obtient donc moins de points si sa mère a un métier meilleur que celui de son père, en gros. L'IPS est donc parfaitement sexiste. Vous imaginez bien que l'IPS est donc devenu l'alpha et l'oméga de toute la politique scolaire de la Ville. Il s'agit, pour nous, d'un critère arbitraire, injuste et, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, sexiste. Nous voterons donc contre cette délibération.

En revanche sur les DASCO 94 et 95, nous nous abstiendrons même si nous sommes opposés à l'évolution des modalités d'attribution des dotations afin que le versement de ces dernières pour les collèges du 15ème soit totalement maintenu. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais donc mettre ces délibérations aux voix avec vos préconisations. Sur la DASCO 93, il y a une proposition de vote contre de l'exécutif. Qui est pour ? La gauche. Contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire : Pour les DASCO 94 et 95, il y a une proposition d'abstention de l'exécutif. La DASCO 94 : Qui est pour ? La gauche. Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Maire : Le DASCO 95 : même vote. Il est adopté. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Maire : Nous arrivons à cette subvention que nous évoquions de la Caisse des écoles.

31. 2023 DASCO 114 – Caisse des écoles du 15e arrondissement – Subvention exceptionnelle (1.324.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

Je vous demande maintenant de voter pour les délibérations qui n'ont pas suscité de débat avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Les projets de délibérations sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX

Monsieur le Maire : Nous allons passer à la deuxième partie de notre Conseil qui concerne les vœux.

32. V152023027 – Vœu à la Maire de Paris présenté par Philippe Goujon, Agnès Evren, Gregory Canal, Claire de Clermont-Tonnerre, Laurent Racapé, Louise-Agathe Charpentier, Chantal Rolgen et les élus de la majorité du 15ème relatif à l'agrandissement du local du rucher pédagogique du parc Georges Brassens

Monsieur le Maire : La parole est à Madame Chantal ROLGEN.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, le rucher du parc Georges-Brassens a, depuis sa création, accueilli de nombreux élèves très intéressés par la vie et le rôle des abeilles. Avec la sensibilisation de plus en plus importante et indispensable du rôle des abeilles dans les écosystèmes et la préservation des équilibres naturels, il est évident que les demandes de visite du rucher et de participation aux activités ne font que s'accroître. Cependant, les locaux d'accueil sont exigus et pas du tout adaptés à l'accueil de personnes en particulier à mobilité réduite. N'est-il pas temps, puisque l'accueil et la circulation de la faune constituent une grande orientation dans la thématique biodiversité du PLU, d'étudier rapidement l'extension de ce rucher et sa modernisation ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : La réponse de Monsieur RACAPÉ.

Monsieur RACAPÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, en 2023, plus que jamais, la biodiversité doit être mise au cœur de notre politique, au cœur de nos actions. Tout le monde en est maintenant conscient. La sensibilisation du public à ce sujet, et particulièrement des plus jeunes, est indispensable et complémentaire de toutes les politiques mettant en avant et protégeant la biodiversité. Ce sont d'ailleurs les plus jeunes qui seront demain les acteurs de la ville et de la protection de la nature et de cette biodiversité. Le rucher Brassens, géré par la Société centrale d'apiculture l'a bien compris et a comme vocation première de sensibiliser les écoliers aux enjeux de la biodiversité. Depuis 34 ans, ce ne sont pas moins de 90 000 de nos enfants du 15ème, 90 000 futurs ambassadeurs de la défense de cette biodiversité. Petite anecdote : ayant moi-même assisté, écolier, à cette sensibilisation dans ce rucher, je peux directement témoigner de la qualité de ces échanges et de la nécessité de la découverte de ce sujet pour un jeune. Loin d'une salle de classe, cet échange s'effectue sur place avec des passionnés après la visite du rucher et l'observation des abeilles. Aujourd'hui, la superficie pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions n'est pas satisfaisante, la superficie maximale pouvant être utilisée n'étant que de 12 m². De plus, le local n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Notre vœu va dans le sens de la SCA puisqu'un courrier a été adressé par cette dernière le 17 avril dernier à Monsieur NAJDOVSKI. La Mairie de Paris doit accompagner la SCA dans l'extension du local existant pour atteindre 35 m² ou à défaut dans la

construction d'un nouveau local pouvant décharger du stockage du matériel actuel. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Il y a une demande d'explication de vote. Allez-y, Madame ROY.

Madame ROY : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous partageons tout à fait le constat du vœu qui vient d'être exposé et nous sommes aussi très favorables à pouvoir répondre à cette demande d'extension du rucher. Bien sûr, nous reconnaissons toute la valeur du travail qui est effectué ainsi que l'intérêt pédagogique. Pour pouvoir adopter ce vœu avec vous, nous aurions une proposition d'amendement à faire parce qu'il nous semble qu'il y a un sujet entre la possibilité d'extension qui est demandée et sa compatibilité avec le futur PLU bioclimatique. Nous souhaiterions vous proposer comme amendement de garder en intégralité votre première proposition qui est l'étude de la demande d'extension. En revanche, seriez-vous d'accord pour remplacer la deuxième demande qui commence à « *accompagne la SCA* » jusqu'à « *décharger le local existant* » par cette phrase que je vous propose : « *que soit étudiée une possibilité d'extension sous réserve de sa compatibilité avec le futur PLU bioclimatique de la Ville de Paris.* » ? Est-ce que cela vous irait ?

Monsieur le Maire : Réponse de Monsieur RACAPÉ.

Monsieur RACAPÉ : Cela me va totalement.

Monsieur le Maire : Nous considérons que ce deuxième alinéa est modifié en ce sens. Pouvez-vous le répéter afin que nous puissions bien le prendre en compte ? À la place de « *à défaut, la construction d'un second local à usage de miellerie ou de stockage de matériel apicole pour décharger le local existant* », vous préconisez la phrase suivante.

Madame ROY : « *Que soit étudiée une possibilité d'extension sous réserve de sa compatibilité avec le futur PLU bioclimatique de la Ville de Paris.* »

Monsieur le Maire : Merci. Avec cette modification incluse, je soumets ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est adopté merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

33. V152023028 – Vœu présenté par David AMIEL et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à la poursuite de l'agrandissement de la petite ceinture dans le 15e

Monsieur le Maire : Monsieur AMIEL, vous avez la parole.

Monsieur AMIEL : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je crois que nous partageons tous ici à la fois l'attachement à la petite ceinture ainsi que la volonté d'avoir une promenade verte la plus longue possible qui puisse relier nos parcs Georges-Brassens à André-Citroën. Ce vœu vise donc à accélérer deux moyens de pouvoir avoir cette continuité verte : premièrement, d'accélérer les discussions, les négociations avec la SNCF pour pouvoir agrandir l'espace piéton du côté Balard. Cela est possible. Nous pouvons avoir un espace plus important ouvert au public du côté de Balard tout en prenant en compte les contraintes techniques liées à l'exploitation du RER C. La deuxième partie de ce vœu

concerne cette fois le parc Georges-Brassens avec la volonté de pouvoir ouvrir des accès supplémentaires à la petite ceinture directement depuis le parc Georges-Brassens notamment aux environs du théâtre Silvia-Monfort, ce qui permettrait d'abord de renforcer l'accessibilité de la petite ceinture mais aussi la fréquentation du théâtre – cela a donc également une ambition culturelle en ayant du passage plus important devant un théâtre qui peut être aujourd'hui enclavé – et bien sûr d'avoir un même espace entre la petite ceinture et le parc Georges-Brassens. Nous avons aujourd'hui deux espaces verts mais qui sont séparés puisque l'accès de l'un à l'autre reste encore compliqué.

Monsieur le Maire : Merci. Réponse de l'Adjoint, Monsieur RACAPÉ.

Monsieur RACAPÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, concernant votre première demande, Monsieur AMIEL, sachez qu'après de longues discussions avec les services de la Ville et la préfecture de police, le Maire a d'ores et déjà obtenu l'ouverture d'un nouveau tronçon avant la fin de l'année 2024 entre la rue de Dantzig et la rue Jacques-Baudry permettant, en empruntant le tunnel, une liaison directe avec le parc Georges-Brassens au niveau du théâtre Silvia-Monfort et prolongeant la promenade jusqu'à la limite du 14ème.

En revanche, il est impossible de créer, comme vous le demandez, un accès entre le débarcadère aux chevaux et le passage vers le Monfort. En effet, il s'agit d'une demande que nous avons portée il y a des années et à laquelle la DEVE s'oppose, considérant que l'espace est une zone logistique et que son ouverture au public est incompatible avec le passage de véhicules municipaux, ce que nous avons admis. Nous avons malgré tout obtenu avant le confinement l'accord de principe de la DEVE pour la création d'un passage entre le futur tronçon actuellement en travaux et le parc Brassens, ce qui permettra de créer des flux de promeneurs entre les deux espaces verts complémentaires ayant chacun leur identité tout en valorisant aussi le Monfort.

Nous regrettons, par ailleurs, que pendant des années l'on nous ait opposé l'obligation de réaliser de lourds et très coûteux travaux de sécurité dans le tunnel pour le rendre public rendant de facto son ouverture impossible et nous obligeant finalement à implanter un ascenseur au droit de la rue Olivier-de-Serres et à créer un cheminement en surface jusqu'à la rue de Dantzig avant que, subitement, on nous indique qu'il pouvait être aménagé à coût modéré, ce qui nous a été confirmé lorsque le site a été introduit dans la liste des projets concernés par l'appel à projets Réinventer Paris – les dessous de Paris.

S'agissant du second point, nous demandons depuis des années à la SNCF et à RFF de bien vouloir ouvrir ce tronçon au public. Un refus nous est adressé systématiquement puisque la SNCF souhaite en conserver l'usage en cas de besoins logistiques notamment liés à l'exploitation du RER C. Nous avons malgré tout imaginé il y a quelques années, avec le directeur de la SNCF de l'époque, le fait de prolonger vers l'Ouest l'ouverture de la petite ceinture jusqu'au pont-rail situé au croisement des rues Leblanc et Florian-Delbarre avec ensuite un ascenseur qui redescendrait au niveau de la rue que nous pourrions aménager en petite coulée verte jusqu'à l'entrée du parc Citroën. La semaine passée encore, Philippe GOUJON a relancé Christophe NAJDOVSKI à ce sujet qui lui a assuré qu'il allait reprendre les négociations avec la SNCF pour obtenir satisfaction.

Ainsi, les propositions du vœu s'alignant avec les travaux que nous menons, nous le voterons.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON pour une explication de vote.

Monsieur SITBON : Explication de vote brève. Je suis un peu surpris car le projet d'ouverture demandé est déjà budgété, planifié pour la mandature. La livraison du tronçon cité est prévue pour la fin 2024 comme cela a été rappelé avec une annonce presse qui a été faite il y a deux ans lorsque nous avons annoncé le programme de la mandature concernant la petite ceinture. Le tronçon cité s'étend déjà bien au-delà de la place Balard et va jusqu'au croisement des rues Leblanc et Hemingway. Quant à la demande d'ouverture supplémentaire, il y a moins de 300 m entre l'entrée actuelle et la fin du tronçon aménagé. Tout cela pour dire que nous demandons le retrait du vœu car nous considérons que les choses sont déjà en train. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas aussi simple parce qu'il y a encore des résistances et des aménagements à dessiner de façon plus précise, notamment du côté de Balard. Cependant, je voudrais resituer ce tronçon dans un contexte plus large qui est celui d'un arc vert structurant que j'ai lancé dès le début de ma première mandature ; ce qui fait que les choses sont longues à obtenir. Il s'agissait de la plus grande coulée verte parisienne d'environ 8,5 km partant effectivement du parc Georges-Brassens jusqu'au parc Citroën par la petite ceinture ferroviaire transformée en coulée verte, continuant ensuite le long de la Seine avec l'aménagement des quais sur les 3 km du 15ème et la rénovation des quatre ports avec HAROPA et la Ville de Paris, tout ceci doublé également par une coulée verte parallèle sur les quais de Grenelle et de Citroën dont la troisième phase s'est achevée l'année dernière et la quatrième et dernière phase de ce projet est en travaux, qui ont été complétées, comme vous avez pu le constater, par un macadam antibruit sur le quai André-Citroën, et qui remonte ensuite par Bir-Hakeim jusqu'à Cambronne – il s'agit d'un tronçon qui nous reste à équiper, qui est un peu plus compliqué que les autres car il est sous le métro aérien et il y a un marché à Dupleix–Grenelle qui rend difficile une végétalisation complète ; il faut donc trouver l'aménagement adéquat – et la végétalisation de Cambronne à la Gare Montparnasse par le boulevard Pasteur végétalisé où le parking a été remplacé par une promenade plantée ainsi que sur le boulevard de Vaugirard qui a été refait comme le sera bientôt tout le secteur Maine–Montparnasse avec la réfection et la rénovation complète de la tour Montparnasse et de toute la dalle alentour et la plantation de près d'un millier d'arbres sur ce site. J'en profite également pour dire que la première tranche de travaux sur l'île aux Cygnes, qui avait besoin d'une très importante réfection, a débuté cet été avec un crédit de 1,5 million d'euros pour renforcer son accessibilité et la végétalisation de cet espace qui sera valorisé par l'ouverture d'une baignade dans la Seine parmi les trois qui seront ouvertes par la Ville : une à Austerlitz, l'autre à hôtel de ville et la troisième dans ce bras mort qui existe dans le 15ème entre l'île aux Cygnes et le port de Grenelle. Il s'agit donc de cette coulée verte qui sera ainsi aménagée.

Je regrette pour ma part que les négociations entre la Ville et la SNCF n'aient pas permis un aménagement sans retour. La SNCF a absolument contraint la Ville – qui n'a pas beaucoup résisté, d'ailleurs – à ce que l'aménagement de la coulée verte soit réversible, c'est-à-dire que des trains puissent un jour de nouveau rouler sur ces rails. Comment imaginer que des trains rouleront à nouveau sur la coulée verte qui est une promenade empruntée par des dizaines de milliers de personnes maintenant ? Cela est totalement impossible. Toutefois, cela a empêché que des aménagements plus ambitieux puissent être réalisés sur ce tronçon de la petite ceinture ferroviaire et cela est très dommage. En tout cas, le vœu proposé permettra sans doute de terminer de façon peut-être plus

intéressante cette partie de la coulée verte et donc nous émettons, comme l'a préconisé l'Adjoint, un vote favorable.

Je soumets donc à votre vote ce vœu. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

34. V152023029 – Vœu présenté par David AMIEL et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à l'augmentation de la taxe foncière

Monsieur AMIEL : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'un vœu qui risque d'être un peu moins consensuel. Il vise à demander à la Maire de Paris de renoncer à l'augmentation trois fois scandaleuse de la taxe foncière que les Parisiens subissent en ce moment puisqu'ils commencent à recevoir leurs avis d'imposition. Scandaleuse d'abord parce qu'il s'agit d'avoir une augmentation majeure d'impôts au moment même où nous subissons déjà une augmentation des taux d'intérêt et une inflation extrêmement élevée, où tant de Parisiens ont des difficultés de pouvoir d'achat et où nous devrions tous nous mobiliser pour savoir comment les soutenir et non pas comment les taxer. Scandaleuse ensuite par la méthode utilisée puisque la Maire de Paris n'avait jamais fait allusion à une telle augmentation de la taxe foncière lors des élections municipales de 2020, lors de ce grand rendez-vous démocratique. Scandaleuse enfin dans les arguments utilisés par la Maire de Paris et son équipe pour justifier ce revirement. On est allé jusqu'à dire que le problème était la baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État à la Mairie de Paris. Le seul problème, c'est que cette baisse réelle de la dotation globale de fonctionnement a eu lieu à 90 % sous le mandat de François HOLLANDE. Non seulement le gouvernement actuel n'en est pas responsable mais, lorsqu'il y avait eu ces élections municipales en 2020, ces éléments étaient déjà parfaitement connus. Ou l'équipe municipale a menti à l'époque, ou elle ment aujourd'hui – les deux conditions ne sont d'ailleurs pas exclusives l'une de l'autre – mais dans les deux cas, cela pose un problème fondamental.

Nous demandons donc à la Mairie de Paris de revenir au bon sens, de renoncer à cette augmentation de la taxe foncière qui arrive, de plus, au pire moment pour les Parisiens, de faire enfin la transparence sur la situation financière de la Ville, de cesser d'utiliser des arguments qui sont absolument infondés et d'engager enfin un plan d'économies qui permette de rétablir les finances publiques sans en faire payer le prix aux contribuables parisiens.

Monsieur le Maire : Merci de cette proposition. Monsieur CANAL pour répondre.

Monsieur CANAL : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, David AMIEL a raison d'insister sur cet élément, promesse de campagne très forte de l'exécutif municipal : la gestion saine des finances publiques, nous disait-on à l'époque, et la non-augmentation de l'imposition fiscale parisienne qui était déjà suffisante. Malheureusement, cette proposition de campagne n'a pas duré longtemps et s'est dissipée comme l'eau dans le sable et les premières victimes sont évidemment les Parisiens. Notre collègue a raison de le dire : il s'agit d'un matraquage fiscal sans précédent, surtout dans une période d'inflation galopante, très élevée. Au niveau de l'accompagnement du pouvoir d'achat, nous avons connu mieux. Cela est également particulièrement préjudiciable pour les finances de la Ville de Paris. Je me permets tout de même de préciser que nous sommes à

peu près aujourd'hui à 8 milliards d'euros d'endettement alors qu'en 2001, lorsque Bertrand DELANOË accédait à la Ville de Paris, c'était un milliard. Je ne vous parle même pas de la charge annuelle qui représente 460 millions d'euros, ce qui équivaut, rapporté à la population, à 3 100 € par tête. Je vous rappelle, par titre de comparaison, que la Ville de Lyon, c'est 769 € par tête d'endettement, pourtant la majorité offre à peu près les mêmes contours politiques que celle de la Ville de Paris.

Précisons aussi les arguments de la Ville de Paris qui méritent tout de même le détour. Le premier est quasiment vendu comme une mesure de justice sociale dans la mesure où, finalement, ce sont les propriétaires qui sont taxés, donc les plus privilégiés. Mais ce qu'oublie de préciser la Ville de Paris, c'est que la plupart des propriétaires parisiens ont acheté leur bien immobilier il y a déjà 20 ou 30 ans, à une époque où le mètre carré était à 3 000 € en moyenne à Paris contre près de 11 000 € à présent, ce qui est un écart absolument considérable. Sur quoi sera répercutée cette augmentation de la taxe ? Évidemment, ces propriétaires la répercuteront sur leurs locataires ou aux entreprises qui sont dans les baux commerciaux. Le deuxième élément qu'avancera la Ville de Paris est évidemment celui de la responsabilité de l'État. Là-dessus, David AMIEL a dit l'essentiel : en effet, la DGF a baissé sous François HOLLANDE. Évidemment, la Ville de Paris avait toute l'occasion de se préparer à cette diminution au bénéfice d'ailleurs d'un système de péréquation qui est donc en soutien des autres collectivités territoriales, elle n'en a rien fait et, mieux encore, elle a assumé une fausse promesse de campagne qu'elle savait très bien ne pas pouvoir tenir lors de ce mandat aujourd'hui quasiment écoulé pour moitié.

Tout cela pour quoi, mes chers collègues ? Soyons lucides, ce ne sera certainement pas pour améliorer les services publics à Paris. Nous avons bien vu à quoi ont servi les droits de mutation. Je vous rappelle tout de même que pendant de nombreuses années – près de 20 ans –, la Ville de Paris a encaissé des droits de mutation de manière considérable et colossale ; du jamais vu dans l'histoire de la Ville de Paris. Là-dessus, vous rajoutez l'augmentation d'une taxe qui ne servira à rien ou encore tout ce qui sera encaissé grâce au stationnement et, là-dessus, cela matraque aussi à tort et à travers. Tout cela pour quoi ? Pour continuer cet endettement massif qui ne bénéficiera en rien aux habitants de Paris et encore moins à ceux du 15ème. Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, je vous invite à applaudir et surtout à soutenir à deux mains ce vœu.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Puisque vous avez sollicité les applaudissements, ceux-ci tombent comme à Gravelotte. Y a-t-il une prise de parole ? Monsieur SITBON, pour une explication de vote.

Monsieur SITBON : Monsieur le député AMIEL et Monsieur CANAL, quel duo auquel nous venons d'assister ! Quel duo ! Pour être précis, même si ce que vous avancez est faux, le ministre sous François HOLLANDE était Emmanuel MACRON. Toutefois, soyons précis sur ce sujet, s'il vous plaît. D'abord, d'où partons-nous ? Un, l'État ne donne plus les moyens aux collectivités locales. La dotation globale de fonctionnement est à zéro à Paris, Monsieur AMIEL. Oui, zéro. Vous avez bien entendu, Mesdames, Messieurs qui nous suivez : zéro euro la dotation globale de fonctionnement. La suppression de la taxe d'habitation puis de la CVAE n'a pas été compensée et le résultat net, ce sont 700 millions d'euros en moins. Deuxièmement, la crise du Covid, la guerre en Ukraine, l'inflation, l'urgence écologique nous touchent de plein fouet, comme vous le savez bien.

Troisièmement, contrairement à ce que vous dites, les finances de la Ville sont saines. Les agences ont salué la maîtrise budgétaire de la Ville de Paris.

Protestations d'élus.

Monsieur SITBON : Notre patrimoine se valorise plus vite que l'endettement. Les actifs de la Ville sont passés de 14 milliards d'euros à plus de 44 milliards d'euros. La taxe foncière à Paris avait un taux particulièrement bas par rapport aux autres Villes et même après augmentation, cela reste vrai. Regardez ici : nous sommes à 20 % à Paris quand à Angers, dont le Maire est le ministre Christophe BECHU, c'est 54 %. 20 %/54 %.

Face au désengagement de l'État, il y avait deux moyens pour que nous ne soyons pas contraints d'augmenter la taxe foncière. Le premier aurait été d'accepter les propositions de la Ville de Paris pour dégager d'autres marges de manœuvre : la majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires ou l'augmentation de la taxe de séjour pour les clients des palaces et des hôtels cinq étoiles qui payent 4 € pour des nuits à des milliers d'euros. Cette mesure aurait été sans coût pour le budget de l'État ni pour les Parisiens. Par électoralisme sans doute ou pour une raison que je ne m'explique toujours pas, vous avez tout refusé. La deuxième aurait été d'accepter de baisser le niveau de nos services publics mais il ne pouvait pas être question de cela. Aurez-vous le courage, les uns et les autres, de le dire ? Fallait-il supprimer la gratuité des transports pour les jeunes, les personnes en situation de handicap et les seniors et ne plus prendre en charge le remboursement du pass Navigo ? Oui ou non ?

Monsieur le Maire : Pour les étrangers en situation irrégulière, oui.

Monsieur SITBON : Fallait-il maintenir des repas à 0,13 € à la cantine pour ceux qui ne peuvent pas payer plus ? Oui ou non ? Fallait-il supprimer les 720 professeurs de la Ville de Paris qui enseignent à nos enfants arts plastiques, musique, sport dans les écoles, ce qui n'existe qu'à Paris ? Fallait-il baisser notre investissement pour la transformation écologique face à l'urgence de la situation et là aussi face à un engagement de l'État qui n'est pas à la hauteur ? Dites-nous donc ce que vous auriez voulu supprimer. Non. C'était plutôt le groupe de Rachida DATI qui nous avait habitués à une telle démagogie mais vous courez maintenant après elle pour savoir qui à droite est le plus fort et comme il n'y a rien de pire que les convertis, votre vœu est d'un culot incroyable. À la fin, les Parisiens jugeront. Nous, à gauche, nous sommes unis et nous continuons d'agir en cohérence avec le mandat que nous avons reçu.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Vous avez remarqué que, comme d'habitude, la solution à gauche, c'est toujours l'augmentation des impôts. Dans toutes les propositions que nous venons d'entendre dans la bouche de Monsieur SITBON, c'est l'augmentation des impôts, jamais la diminution des dépenses. Effectivement, nous en avons proposé un certain nombre mais je pense que nous ne sommes pas écoutés. En revanche, il n'y a pas seulement l'augmentation des impôts mais également l'augmentation de la dette. Cela s'accumule puisque je me souviens qu'en 2001, quand la droite a quitté les affaires à Paris, il y avait un milliard de dettes et aujourd'hui ce sont près de 10 milliards ; nous oscillons entre 8 et 9. Cela fait tout de même beaucoup.

Je voulais juste faire une observation. Ce qui m'inquiète, c'est qu'investir à Paris devient de plus en plus problématique parce que vous avez évoqué, les uns et les autres, l'explosion de la taxe foncière mais il y a beaucoup de dispositions qui, également, vont restreindre les capacités d'investissement dans l'immobilier parisien et donc le logement des Parisiens. Tout ceci aura des conséquences sur la raréfaction des constructions de logements à Paris, sur l'augmentation aussi du coût des locations puisque, évidemment, les propriétaires répercuteront sur les loyers. Il y a la limitation de l'augmentation des loyers à 3,5 %. Il y a les normes énergétiques. Il y a tout un tas de possibilités que vous avez évoquées que ce soient les résidences secondaires, par exemple, etc. Tout ceci m'inquiète énormément et va aggraver simplement la crise du logement à Paris. Voilà la politique de gribouille qui est celle de la Ville.

En tout cas, je crois qu'il y a consensus, au moins dans une partie de cet hémicycle, quelles que soient les positions des uns et des autres sur le plan national, pour condamner très fermement l'augmentation de la taxe foncière de façon absolument gigantesque ; cela est invraisemblable, nous n'avons jamais vu cela ! Bref. En tout cas, il y a une proposition de l'exécutif pour adopter ce vœu que je soumets à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est adopté.

Le vœu est adopté à la majorité.

Monsieur le Maire : Cela ne veut malheureusement pas dire que la taxe foncière ne sera pas augmentée puisque je doute que ce vœu passe la barre du Conseil de Paris. En tout cas, il a été adopté par notre Conseil d'arrondissement.

35. V152023030 – Vœu au Maire du 15e arrondissement relatif aux produits de saison dans les cantines scolaires du 15e déposé par Julien Rippert, les élu.e.s du groupe Paris en commun – Groupe des élu.e.s de gauche et les élu.e.s du Groupe Écologiste de Paris 15e

Monsieur le Maire : Il y a maintenant un vœu relatif aux produits de saison dans les cantines scolaires du 15ème déposé par Monsieur Julien RIPPERT, les élu.e.s du groupe Paris en commun – Groupe des élu.e.s de gauche et les élu.e.s du Groupe Écologiste. Vous êtes dans ces trois groupes en même temps ou vous êtes soutenu par ces trois groupes ou vous êtes indépendant ? Je ne sais pas trop comment vous vous situez.

Monsieur RIPPERT : Un vœu commun.

Monsieur le Maire : Un vœu commun. D'accord.

Monsieur RIPPERT : Non ? Quand nous sommes ensemble, cela vous gêne et quand nous ne sommes pas ensemble, cela vous gêne.

Monsieur le Maire : Non, non, rien ne me gêne, vous savez depuis le temps ; surtout pas vous, d'ailleurs.

Monsieur RIPPERT : Toujours aimable.

Monsieur le Maire : Comme vous. Pareil. C'est juste pour savoir où vous vous situez. C'est intéressant pour nos collègues. Nous ne le savons pas trop à vrai dire. Bref. En tout cas, vous pouvez présenter votre vœu, Monsieur RIPPERT.

Monsieur RIPPERT : C'est gentil. Merci, Monsieur le Maire. Je vais être rapide car ce vœu, comme vous l'avez exposé, cosigné avec le groupe Paris en commun et le groupe des Verts, est finalement assez simple. Tout le monde ici sait que la restauration scolaire via la Caisse des écoles est une prérogative importante de la Mairie d'arrondissement et sur laquelle nous pouvons avoir une action directe et concrète. Dans le 15ème, ce sont plus de 11 000 repas par jour qui sont servis. De nombreux efforts ont été faits ces dernières années par la Caisse des écoles pour améliorer la qualité des repas servis à nos enfants. Néanmoins, je pense que nous devons pousser notre niveau d'exigence au maximum pour être les plus vertueux possible. Dans ce cadre-là, nous proposons que la Caisse des écoles s'engage à servir des repas composés uniquement de fruits et légumes de saison, notamment en hiver. Il est primordial d'éduquer dès le plus jeune âge nos enfants au bien manger car les enfants d'aujourd'hui sont les consommateurs de demain. Cela peut paraître anecdotique mais cette éducation à l'alimentation ne peut se faire en servant par exemple des tomates bio en hiver aux enfants dans les cantines. Je note d'ailleurs que dans la dernière gazette de la Caisse des écoles distribuée aux familles en cette rentrée, une attention particulière a été portée à cette thématique en expliquant tous les bienfaits des produits de saison mais il n'est mentionné nulle part les objectifs que se fixe la Caisse des écoles sur cet enjeu important contrairement aux repas végétariens où il est mentionné deux par semaine ou du bio où l'objectif est de 45 %. Comme nous l'avons rappelé dans ce vœu, servir des produits de saison est la garantie d'une bonne cuisine de goût : bonne pour la santé, bonne pour la planète et bonne pour le porte-monnaie. Autant d'arguments en faveur du vote positif de ce vœu. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est à Monsieur CONNAULT pour réponse.

Monsieur CONNAULT : Merci Monsieur le Maire. Les 100 % de menus de saison figurent dans les objectifs qui sont fixés par le plan d'alimentation durable de la Ville de Paris. Il s'agit de la fiche action n° 7. La Caisse des écoles est déjà dans une démarche lui permettant d'atteindre cet objectif. Celle-ci a, en effet, réalisé 90 % de légumes frais de saison et 94 % de fruits frais de saison durant l'année scolaire allant du 1er septembre 2022 au 30 août 2023. Nous pouvons, certes, partager les objectifs et les explications du vœu mais ainsi rédigé, celui-ci est trop contraignant puisque, malgré tout, il y a un certain nombre de contraintes pour passer immédiatement aux 100 %. Nous pouvons, en revanche, envisager de passer d'une obligation de résultat à une obligation de moyens et amender le vœu en ce sens que la Caisse des écoles s'engagerait à se rapprocher dès que possible des 100 %, ce qui pourrait donner : « *Le groupe et les différentes composantes émettent le vœu que le Maire du 15ème arrondissement et les élus qui siègent à la Caisse des écoles veillent à ce que la Caisse des écoles poursuive et accélère ses efforts afin de parvenir au plus tôt à proposer aux enfants de notre arrondissement des menus 100 % composés de fruits et légumes de saison toute l'année scolaire dans les cantines.* ». À défaut, je proposerai de voter contre le vœu tel qu'il est rédigé.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur RIPPERT, quelle est votre réponse à la proposition de Monsieur CONNAULT ?

Monsieur RIPPERT : J'accepte cette proposition.

Monsieur le Maire : Très bien. Pouvons-nous dire exactement la modification, Monsieur CONNAULT ?

Monsieur CONNAULT : Le vœu pourrait être rédigé ainsi : « *Le Maire du 15ème arrondissement et les élus qui siègent à la Caisse des écoles veillent à ce que la Caisse des écoles poursuive et accélère ses efforts afin de parvenir au plus tôt à ne proposer aux enfants de notre arrondissement que des menus avec 100 % de fruits et légumes de saison toute l'année scolaire dans les cantines.* ».

Monsieur le Maire : Si Monsieur RIPPERT est d'accord, je soumets ce vœu à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité.

36. V152023032 – Vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Mario Soares sur l'immeuble du 17 boulevard Garibaldi, présenté par les élu.e.s du Groupe Paris en Commun – Élu.e.s de gauche du 15e

Monsieur le Maire : Qui le présente ? Madame ROY.

Madame ROY : Excusez-nous, je pensais que c'étaient d'abord les conseils de quartier.

Monsieur le Maire : Non, c'est Mario SOARES qui n'est pas membre de nos conseils de quartier, le pauvre. Madame ROY.

Madame ROY : Excusez-nous, c'est la fin du Conseil.

Monsieur le Maire : Oui, nous sommes tous fatigués. Pas de problème. Vous avez des circonstances atténuantes.

Madame ROY : Notre vœu est relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Mario SOARES sur l'immeuble du 17, boulevard Garibaldi dans le 15ème. Sans refaire toute la biographie de ce grand homme d'État portugais qui est considéré comme le père de la démocratie au Portugal, je voulais tout de même rappeler quelques faits essentiels. Mario SOARES a été la figure socialiste de la lutte contre la dictature de SALAZAR. Il a été arrêté 12 fois. Il a passé trois ans derrière les barreaux. De 1970 à 1974, il a trouvé refuge en France où il a œuvré pour le retour de la démocratie au Portugal, où il a échangé avec de nombreux responsables politiques, notamment socialistes, internationaux, notamment François MITTERRAND. Lors de cet exil en France, il a vécu dans le 15ème arrondissement, dans un studio de l'immeuble qui est situé au 17, boulevard Garibaldi. Lors de son retour au Portugal en 1974 au moment de la révolution des Œillets, il a participé au gouvernement provisoire en tant que ministre des Négociations d'outre-mer et c'est principalement sous son influence que les premières élections démocratiques ont pu être organisées en 1976. Il a été élu deux fois Premier ministre et deux fois Président de 1986 à 1996. Il a conduit le Portugal sur la voie de l'adhésion à la Communauté européenne en 1986.

Considérant le parcours exceptionnel de cet homme d'État, le fait qu'il ait toujours eu de très bonnes relations avec la France, en particulier à l'époque avec François MITTERRAND, Président de la République, qu'il a été membre du Haut conseil de la francophonie, qu'il a reçu plusieurs distinctions dont la grand-croix de l'Ordre national du mérite et de la Légion d'honneur, considérant que l'année prochaine, en 2024, les Portugaises et les Portugais célébreront le 50e anniversaire de la révolution des Œillets dont il fut, comme je

l'ai rappelé, un des acteurs imminents et considérant l'amitié qui unit la France et Paris au peuple portugais, nous proposons à notre Conseil de faire apposer une plaque commémorative en son hommage à l'immeuble du 17, boulevard Garibaldi. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de cette proposition. La réponse vous sera donnée par Clotilde DEROUARD, Adjointe chargée du monde combattant et de la mémoire.

Madame DEROUARD : Monsieur le Maire, chers collègues, je ne vais pas reprendre le descriptif que vous venez de donner qui est, en effet, assez élogieux, Madame ROY. Il nous semble important de lui rendre hommage. En effet, il a été deux fois Premier ministre et deux fois Président du Portugal mais surtout cela n'avait jamais encore été fait. Dans le cadre du 50e anniversaire de la révolution des Œillets dont il a été une figure, nous pouvons aujourd'hui lui rendre hommage. Son exil, en effet, a fait qu'il a habité le 15ème arrondissement. Pour toutes ces raisons évoquées, je vous propose un avis favorable.

Monsieur le Maire : Je soumets à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

37. V152023031 – Vœu relatif au renouvellement des conseils de quartier, présenté par les élu.e.s du Groupe Paris en Commun - Élu.e.s de gauche du 15e

Monsieur le Maire : Je pense que la parole est à Madame ROY.

Madame ROY : Tout à fait. Merci Monsieur le Maire. À l'occasion du renouvellement des conseils de quartier, nous en profitons pour faire des propositions pour améliorer le fonctionnement de ceux du 15ème car il nous semble qu'il s'agit d'une instance indispensable à la bonne participation des citoyens de cet arrondissement. Nous faisons plusieurs propositions que je vais vous résumer.

La première proposition que nous vous faisons, Monsieur le Maire du 15ème : nous demandons que le collège des élus ne participe pas au vote de la présidence du conseil de quartier et que cela soit le cas aussi pour les votes sur les ordres du jour et j'ajouterai même aussi les projets d'investissement et que, par conséquent, seuls les conseillers faisant partie des collèges tirés au sort puissent voter pour la présidence du conseil de quartier. Le sens de cela, c'est que depuis toujours, nous défendons notre conviction, c'est-à-dire que les élus sont plutôt là pour accompagner, pour répondre aux questions des conseillers de quartier et que le conseil de quartier doit être autonome dans son organisation, ce qui favorise, pour nous, le caractère citoyen de ces conseils de quartier. D'ailleurs, dans de nombreux autres arrondissements, ce sont des collectifs d'animation qui sont mis en place pour les conseils de quartier. D'ailleurs, dans certains conseils de quartier du 15ème – je fais partie de celui de Georges-Brassens –, pendant les trois ans qui se sont passés, systématiquement les élus, quelle que soit leur appartenance politique, n'ont pas souhaité participer au vote sur les ordres du jour et sur les projets. Nous nous abstenions et nous laissions les conseillers de quartier choisir et s'exprimer.

Notre deuxième proposition est dans le même ordre d'idée puisque nous suivons notre logique : que dans toutes les boucles d'échange, notamment WhatsApp, mail, les élus ne soient pas inclus et que nous laissions un espace d'échanges libres pour les conseillers de

quartier. Cela ne les empêche pas, par ailleurs, de solliciter les élus s'ils ont des questions ou s'ils veulent avoir des informations complémentaires. Nous ne coupons pas non plus les conseils de quartier des élus mais nous laissons un espace de libre échange indépendant. Je rappelle d'ailleurs que lors des trois années précédentes, il y a eu de nombreux cas où les élus de l'opposition n'ont pas été dans ces boucles de WhatsApp et d'e-mails et donc nous découvrions des choses après coup, ce qui n'est pas très agréable et pas forcément très démocratique de ne pas être dans ces boucles. D'ailleurs, nous nous demandons pourquoi les élus y sont, d'où notre proposition de ne pas les inclure.

La dernière proposition concerne plutôt le dispositif d'appel à candidatures qui est aujourd'hui en cours. Il s'agirait de maximiser la participation des citoyens et citoyennes du 15ème à ces instances démocratiques en maximisant la communication autour de cet appel à candidatures. De plus, nous avons été un peu surpris qu'il n'y ait pas d'accusé de réception des candidatures qui sont soumises via le formulaire. Nous souhaiterions donc que cet accusé de réception soit donné à celles et ceux qui candidatent et nous vous demandons, si possible, puisque vous devez avoir les coordonnées des personnes via le formulaire dans une base de données, d'envoyer à ceux qui ont déjà candidaté un accusé de réception, témoignage de leur candidature. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Cela ne mérite pas tant d'applaudissements. S'agissant des accusés de réception, nous les envoyons systématiquement depuis la mise en place des conseils de quartier à tous les candidats et donc cela sera évidemment fait. Néanmoins si la Mairie nous donnait plus de facilités, cela serait plus facile. Cependant, nous faisons avec les moyens du bord parce que nous sommes soucieux des deniers des contribuables également. La réponse sera apportée par Monsieur CANAL.

Monsieur CANAL : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, l'avantage, c'est que tous les trois ans, nous avons le droit à ce remake des mêmes propositions, toujours les mêmes – dites différemment, OK – mais qui frôlent, Madame ROY, un tantinet le conservatisme. Vous connaissez la phrase d'Anatole FRANCE : Un bon opposant, c'est d'abord un conservateur et vous en faites parfaitement la démonstration.

En bouquet, ce que je voudrais vous dire : tout d'abord, Madame, permettez-moi de vous préciser que nous, à la Mairie du 15ème arrondissement, nous respectons la loi. La loi, c'est celle de la démocratie de proximité du 22 février 2002 ; vous devriez le savoir car cela a été voté par les socialistes. Article 3 de cette loi : « *Ce sont les Adjoints au conseil de quartier qui gèrent la vie des conseils de quartier et qui donc y participent activement.* ». Manifestement, le problème que vous avez est un problème de la relation avec la démocratie. Ce qui vous soucie le plus ici, c'est que finalement les Adjoints aux conseils de quartier fassent tout simplement leur travail, travail pour lequel d'ailleurs ils perçoivent une indemnité. C'est marqué noir sur blanc dans la loi, nous nous y conformons. En revanche, voyez-vous, nous allons même plus loin que la loi puisque celle-ci n'impose absolument pas le pluralisme, ce que nous faisons au sein de tous nos conseils de quartier puisque vous y participez comme vous venez de le dire.

En bouquet ensuite : vous nous dites les pauvres conseillers de quartiers qui sont quasiment tenus par les Adjoints de quartier qui ne devraient pas y participer, patati et patata. Je voudrais vous dire que charité bien ordonnée commence toujours par soi-même. Dans les arrondissements d'à-côté, par exemple le 14ème, le comité mensuel est

présidé par qui, Madame ROY ? Par un élu. S'agissant des ordres du jour, soi-disant corédigés par la Mairie du 15ème arrondissement, je me permets de vous préciser que jamais un Adjoint au conseil de quartier n'organise, ne rédige des ordres du jour. Il est vrai qu'à mon époque, je le faisais mais c'était il y a 20 ans. À présent, ce sont les présidents de conseils de quartier. Je pense que vous en côtoyez suffisamment pour savoir qu'ils ont assez le caractère trempé pour ne pas se faire tenir la plume. Là encore, Madame ROY, faites un petit tour à Paris chez vos collègues, dans le 18ème arrondissement, par exemple, où les ordres du jour sont rédigés par... les élus. Ce que je vous invite à faire avec tous vos collègues de Paris en commun, c'est peut-être de déposer un vœu au prochain Conseil de Paris pour Madame HIDALGO.

Je n'ai pas fini. Vous parlez également, Madame ROY, du défaut de communication, quasiment à vous écouter. Que vous faut-il de plus, Madame ROY ? Je vous le fais dans l'ordre : depuis le 5 juillet, la Mairie du 15ème a communiqué sur le renouvellement des conseils de quartier. Le lendemain, cela était diffusé sur le site Internet. Le surlendemain, sur les réseaux sociaux et encore le lendemain diffusé sur la newsletter ; pardonnez du peu : 48 000 abonnés. Deux rappels ont été faits au mois d'août. Un a été fait au mois de septembre. Un second, sur le mois de septembre, sera fait à la fin du mois. Paris 15 : une page quasiment entière (page 25). Diffusion : 100 000 exemplaires dans toutes les boîtes aux lettres et distribués sur les meilleurs points de marché. Je continue : les flyers distribués tout au long du mois de septembre et il y en a des événements au mois de septembre : forum des associations, forum sportif, la fête des familles mais aussi les fêtes de quartier à Citroën, Violet, les 30 ans du parc Citroën où nous avons également diffusé des tracts ainsi que sur les marchés. Cela vous pose un problème ? Vous auriez pu relever cela aussi. Ce n'est pas fini : affichage aussi sur les panneaux municipaux dédiés (conseils de quartier, associations) et mieux encore sur les panneaux électroniques numériques de la Ville de Paris ; excusez-nous du peu. Évidemment, nous pouvons toujours mieux faire. Je ne sais pas quoi. Peut-être larguer des tracts sur la Mairie du 15ème arrondissement.

Il s'agit de vos propositions. Monsieur SITBON, cela vaut également pour vous. Il s'agit de vos propositions, c'est-à-dire celles que vous nous refaites tous les trois ans mais de manière différente. Madame ROY, je vais vous en faire de vraies, celles que vous pourriez un jour peut-être intégrer à votre réflexion. La première – qui aurait beaucoup plus de sagacité, permettez-moi l'immodestie – reviendrait, par exemple, à adosser le budget participatif au conseil de quartier car vous auriez pu aussi préciser le budget dérisoire des conseils de quartier. Franchement, est-ce que vous croyez que depuis 20 ans, 33 000 € de fonctionnement pour les conseils de quartier c'est un signe significatif de densification de la démocratie participative ? Mieux encore. Je vois que votre collègue en redemande, j'y vais. 8000 € d'investissements par conseils de quartier. Ça, c'est chic. Avec ça, vous êtes sûrs que vous refaites tous les équipements de proximité et les travaux d'urgence. Au lieu de ça, il faut que nous allions quémander tous les six mois à la Ville de Paris. Si vous voulez donc faire quelque chose de juste, Madame, densifiez... Monsieur SITBON, un petit peu d'attention. Je vous écoute toujours avec merveille surtout dans votre créativité.

Propos hors micro de Monsieur SITBON.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON, nous ne vous avons pas interrompu, donc n'interrompez pas les orateurs.

Monsieur CANAL : (...) Densifiez les conseils de quartier financièrement. Ensuite, adossez le budget participatif...

Propos hors micro de Monsieur SITBON.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON, je vais être obligé de faire évacuer la salle.

Monsieur CANAL : (...) Adossez le budget participatif. Nous avons déjà proposé à Madame TORANIAN d'adosser le budget participatif. Non, vous avez préféré diluer la démocratie participative dans je ne sais combien de comités Théodule consultatifs alors que le conseil de quartier est identifié par tous les Parisiens depuis 20 ans comme l'organe majeur de la démocratie participative. Vous savez quoi ? Donnez-lui un bras séculier, donnez-lui le budget participatif, hébergez-le dans le conseil de quartier. Là, vous donnerez de la signification à leur vie.

Je n'ai pas fini sur les propositions, Madame ROY. Je vous en fais encore une deuxième. Vous dites que ce n'est pas assez diffusé mais donnez-nous aussi les moyens logistiques de le faire. Allez dans les établissements scolaires où on utilise aussi la bande passante de 19 heures à 21 heures avec en plus des conditions techniques qui sont toujours assez compliquées, croyez-vous qu'il s'agisse de quelque chose de simple pour la démocratie, pour lui redonner un peu d'existence ? Je ne le crois pas du tout. Je pense qu'il s'agit d'une mauvaise idée.

Troisièmement, vous devriez repenser aussi les moyens numériques jusqu'au bout. Par exemple, pour le grand débat que nous avons fait dans le 15ème arrondissement, nous avons essayé de mettre, à notre petite échelle, une application. Ça, jamais vous ne l'avez fait. Proposez un vrai kit de communication et de restitution des conseils de quartier et nous serons ravis de pouvoir y aller.

Je voudrais faire une dernière petite remarque au passage. Dans le cabinet du Maire, il y a très peu d'agents et ce sont eux qui assurent tout le travail des conseils de quartier. C'est quasiment irrespectueux vis-à-vis de leur engagement vu le nombre de conseils de quartier qu'il y a dans le 15ème arrondissement de dire ceci. La vérité, Madame – et vous avez un problème avec le réel dans votre groupe ; cela vaut pour la taxe foncière, Monsieur SITBON, comme cela vaut pour Madame ROY pour les conseils de quartier – le conseil de quartier, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas votre propriété...

Propos hors micro de Monsieur SITBON.

Monsieur le Maire : Cela vous gêne, Monsieur SITBON. Nous voyons bien que cela vous gêne.

Monsieur CANAL : Vous parlez de démocratie participative mais vous ne la connaissez pas et vous la méprisez.

Propos hors micro de Monsieur SITBON.

Monsieur le Maire : Bravo et merci d'avoir réveillé le Conseil.

Applaudissements et huées.

Monsieur le Maire : Les réactions de Monsieur SITBON montrent que vous avez visé juste, Monsieur le premier Adjoint.

Propos hors micro de Monsieur SITBON.

Monsieur le Maire : Il y a maintenant, une explication de vote de Monsieur LUINAUD et de Monsieur BRAGÉ.

Monsieur LUINAUD : Monsieur le Maire, chers collègues, je dois commencer par vous dire ma surprise à la lecture de ce vœu et abonder dans le sens de notre collègue Grégory CANAL pour dire la mauvaise foi dont font preuve nos collègues du groupe Paris en commun. Je comprends bien le besoin impérieux qu'ont nos collègues d'occuper le temps de parole mais il serait peut-être aussi bon parfois de ne pas céder à ce genre de sirènes et de ne pas diluer les vrais sujets de fond dans des arguments trompeurs, si ce n'est malhonnêtes. Par exemple, vous auriez sans doute mieux fait de vous pencher sur les vrais problèmes que nous vous faisons remonter depuis le début de la mandature en ce qui concerne la concertation des conseils de quartier. Je pense, par exemple, aux problèmes des moyens pour traiter de sujets aussi complexes que le PLU, le plan climat ou encore Embellir votre quartier. Nous avons souvent demandé ici plus de moyens pour organiser, par exemple, davantage de marches exploratoires de même que davantage de moyens matériels pour l'organisation des ateliers en format conseil de quartier ; des requêtes de bon sens mais auxquelles vous avez toujours répondu par la négative que ce soit en ce Conseil ou au Conseil de Paris. Pourtant, je crois que ce sont là de vrais problèmes qui doivent être adressés, ceux-là mêmes qui permettront de vraiment renforcer la contribution des riverains au débat public. Ce qui me dérange le plus, cependant, c'est à quel point ce vœu fait preuve d'une mauvaise foi flagrante et ce à plusieurs égards. Nos collègues sous-entendent d'abord que les conseils de quartier ne décident pas souverainement de leur présidence. Ce sous-entendu est faux puisque vous savez très bien que cet arrondissement a de longue date garanti la présidence des conseils de quartier non pas par un élu mais bien par un conseiller de quartier désigné par ses pairs ; c'est ce qu'a précisé Grégory CANAL...

Protestations de certains élus.

Monsieur le Maire : Nous parlons de démocratie participative mais vous empêchez la démocratie de s'exprimer ; vous êtes en train d'interrompre les orateurs. Personne ne vous a interrompu, alors s'il vous plaît, faites silence et laissez les orateurs s'exprimer. Ils ont la responsabilité de leurs propos.

Monsieur LUINAUD : J'ai, par ailleurs, moi-même assisté à tous les conseils d'installation des conseils de quartier de la présente session et les présidents ont toujours été élus après un appel à candidatures suivi d'une présentation orale des professions de foi et aussi d'un vote à bulletin secret.

Ce vœu sous-entend aussi d'ailleurs que les ordres du jour ne sont pas décidés de manière autonome comme si la Mairie forçait leur définition. C'est, là aussi, faux puisque, comme vous avez pu le voir, dans certains conseils de quartier où nous avons proposé – et non pas imposé – la mise à l'ordre du jour de la révision, par exemple, du PLU ou des plans climats, ces inscriptions ont été rejetées par les conseillers de quartier et donc n'ont pas été évoquées. C'est bien la preuve, s'il en fallait une, que nous respectons leur souveraineté, celle des conseils de quartier. Cependant, le groupe Paris en commun est d'une mauvaise foi d'autant plus manifeste que c'est lui, c'est vous, chers collègues, en tant que majorité à la Ville, qui imposez indirectement un ordre du jour au conseil de quartier puisque vous en faites le lieu explicitement désigné de discussion des grands projets de politique municipale comme le PLU, le plan climat.

Enfin, concernant la composition des boucles WhatsApp, puisque nous devons en arriver là, je vous rappellerai juste que lorsqu'elles existent, elles sont mises en place par les présidents de conseils de quartier et que si un élu y est intégré, c'est suite à un appel d'intérêt qui permet à chaque élu, membre du conseil de quartier, quel que soit le groupe, d'en faire partie.

Notre collègue Grégory CANAL a donc pris le contre-pied de votre démarche en présentant quelques idées concrètes et constructives pour améliorer la vie de nos conseils de quartier. Au vu des nombreuses manifestations de mauvaise foi qui sont présentes dans ce vœu, nous vous appelons, mes chers collègues, à le rejeter. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Bien. Merci. Monsieur BRAGÉ, pour une explication de vote.

Monsieur BRAGÉ : Pardonnez-moi, il me fallait attendre la fin des applaudissements qui ne me semblent pas tout à fait mérités.

Monsieur le Maire : Nous verrons si vous faites mieux au niveau des applaudissements.

Monsieur BRAGÉ : Je ne pense pas. Je ne cherche pas les applaudissements.

Propos hors micro d'un élu.

Monsieur BRAGÉ : À mon niveau, je préfère effectivement parler de démocratie locale et je remercie le groupe Paris en commun pour ce vœu qui remet ce sujet sur la table. La démocratie locale est un processus que notre arrondissement a longuement connu avec beaucoup d'évolutions. Là, il y a des demandes d'évolution et elles me semblent très légitimes à écouter. Que ce ne soient pas, Monsieur CANAL, les sujets que vous souhaitiez aborder, vous n'aviez qu'à poser un vœu pour les suggérer ; tout simplement. Le travail qui a été fait ici porte sur un certain nombre de sujets. Nous avons constaté – les concitoyens et concitoyennes dans les différents conseils de quartier nous remontent cela – de grandes disparités de pratiques, qui ne sont pas nécessairement du seul fait des élus – soyons très clairs – mais également parfois des présidents. Il y a donc une nécessité de travailler à une harmonisation des pratiques et de permettre à ces instances de produire leur grande puissance de démocratie locale.

Nous avons perçu la légitime demande de pousser plus avant le fonctionnement que contient ce vœu mais la formulation du premier requérant n'était pas, pour nous, tout à fait lisible et opérationnelle et nous avons souhaité aller sur des propositions d'amélioration de ce vœu que nous souhaitons vous soumettre. En premier lieu, d'être plus clair, comme vous l'avez été dans votre prise de parole orale, en demandant explicitement que les élus d'arrondissement ne prennent pas part au vote ni des présidents de conseils de quartier ni à leur ordre du jour. Ensuite, pour la définition des ordres du jour, il y a matière à réflexion. Nous avons des conseils de quartier où un président va arriver avec une liste fermée de sujets sur lesquels vont se prononcer les conseillers. Dans d'autres quartiers, nous allons avoir une bien plus grande liberté d'expression. Dans certains conseils de quartier, les concitoyens et les concitoyennes qui sont présents vont établir un ordre du jour et il va être modifié par la suite par le président ou la présidente. Ce sont donc ces choses-là qu'il convient de regarder.

Les propositions d'amendement que nous faisons sont les suivantes : que tous les conseillers puissent proposer un ou des points à l'ordre du jour lors de la réunion préparatoire afin de ne pas avoir une liste fermée et que soient retenus l'ensemble des points qui auront obtenu la majorité des conseillers de quartier présents à cette réunion ; que tout citoyen du quartier ait également la possibilité de soumettre lors d'une séance publique un point qu'il souhaiterait voir abordé à l'ordre du jour du conseil suivant, de façon à ce que la publicité puisse être faite de ce point et que toute personne intéressée par celui-ci puisse participer au débat, l'inscription à l'ordre du jour relevant, *in fine*, des conseils de quartier lors de réunions préparatoires ; qu'il soit interdit pour le président ou la présidente de rajouter des points après cette réunion ou d'en retirer, sauf bien évidemment en cas d'absence d'un invité. Si la DEVE doit être présente pour expliquer une problématique et qu'elle ne peut pas l'être, *de facto*, le point tombe ; ce n'est pas le fait d'une décision arbitraire mais d'une incapacité à le produire. Ensuite, il y a également des éléments de communication qui peuvent être mis véritablement à l'échelle de notre arrondissement sans grande difficulté. Les ordres du jour ainsi définis devraient être publiés sur le site internet avec une page facilement accessible via quelque chose que nous utilisons tous depuis le Covid, c'est-à-dire un QR code qui serait tout simplement placé sur les affiches et les différents éléments de communication ; Monsieur CANAL en a évoqué un certain nombre. Cela permettrait beaucoup plus à nos concitoyens de s'approprier l'intérêt de se rendre à ces réunions qui ont besoin d'être revigorées. Enfin, que la Mairie du 15ème s'engage à réfléchir – là-dessus, la proposition reste très ouverte – à une communication plus large des ordres du jour de façon à stimuler la participation de nos concitoyennes et de nos concitoyens et également sur tout ce qui est travaux et les réunions publiques de ces conseils.

Voilà les propositions d'amendement que nous souhaitons faire et sur cette base, nous souhaitions voter ce vœu.

Monsieur le Maire : Si j'ai bien compris, il y a des propositions de Monsieur BRAGÉ au nom de son groupe à celui de Paris en commun pour modifier le vœu. Je passe donc la parole à Madame ROY pour savoir si elle accepte ou pas les propositions de Monsieur BRAGÉ de modification de son vœu.

Madame ROY : Je pense que les propositions de Thibaut BRAGÉ sont tout à fait pertinentes et elles vont, en tous les cas, dans le sens de ce que nous souhaitions proposer ce soir à ce Conseil, donc je les accepte et j'accepte de ce fait que le vœu que nous proposons soit amendé avec les propositions qui viennent d'être énoncées. Je reprends juste la parole un court instant pour dire que nous sommes tout de même responsables du niveau des débats que nous avons dans ce Conseil d'arrondissement. Quand j'entends des mots à mon intention qui parlent de malhonnêteté et qui parlent de mauvaise foi, je suis désolée mais, moi, je ne me permets pas...

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas, Madame, à répondre de nouveau au Conseil sur ce sujet.

Madame ROY : Non, Monsieur le Maire. Moi, je ne me permets pas de sous-entendre des choses comme ça, même envers mes collègues qui ne sont pas dans le même groupe politique que moi. Je suis désolée, ce n'est pas bien.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Je soumets donc ce vœu amendé à votre vote avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour le vœu amendé de Monsieur BRAGÉ et du groupe Paris en commun ?

Madame ROY : En tout cas, c'était un état d'esprit constructif...

Monsieur le Maire : Non, non, nous sommes en train de voter, Madame.

Madame ROY : Je suis désolée mais il y a des mots qui ont été prononcés et qui n'auraient pas dû l'être, Monsieur le Maire. Nous sommes tous garants, ici, du niveau du débat politique que nous avons.

Monsieur le Maire : Madame, nous sommes en train de voter. C'est inadmissible.

Madame ROY : Non, c'est vous qui êtes inadmissibles, je suis désolée.

Protestations de certains élus.

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas à prendre la parole. Vous réglerez vos problèmes ailleurs. Je continue maintenant le vote malgré l'intervention intempestive de Madame ROY pendant le déroulé du vote, ce que nous n'avons jamais vu. Le groupe Paris en commun et le groupe Écologiste se sont prononcés pour le vœu amendé. Maintenant, avec l'avis défavorable, même très défavorable de l'exécutif, je demande si la gauche nous permet de voter ou si elle empêche le vote. Nous parlons de démocratie locale et on nous empêche de voter dans une assemblée où nous sommes majoritaires. C'est le soviet ou quoi ?

Protestations de certains élus.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous laissez la majorité voter ?

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Je demande donc le vote de la majorité contre ce vœu. Je le soumets donc à votre vote. Contre ? Merci.

Le vœu amendé est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire : Maintenant, quelques informations diverses :

- le samedi 23 septembre : la fête des familles comme la fête des jardins qui se prolongera le dimanche 24 septembre ;
- le mardi 26 septembre : hommage aux volontaires du bataillon français de l'ONU en Corée sur le parvis ;
- le samedi 30 septembre et dimanche 1er octobre : la Korean expo.

Les prochains Conseils d'arrondissement auront lieu les lundis 6 novembre et 4 décembre. L'année prochaine : les lundis 29 janvier, 13 mai – vous pouvez observer qu'il n'y a aucun Conseil entre le 29 janvier et le 13 mai. Il n'y aura pas de Conseil de Paris pendant ces quatre mois – lundi 17 juin, lundi 23 septembre, mardi 12 novembre (le lundi 11 étant férié) et lundi 9 décembre.

La séance est levée.

Maire du 15e arrondissement	**Philippe GOUJON**	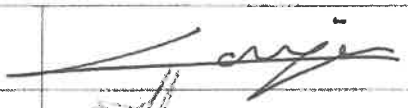
Secrétaire de séance	Valentin ROUFFIAC	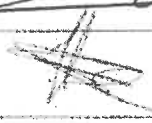
Secrétaire de séance	Anouch Torossian	